



LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Janvier 2022

Consultable sur le site www.lacadieredazur.fr



Meilleurs vœux pour 2022

**DE NOUVEAUX LABELS
POUR LA COMMUNE**





ÉDITO

Madame, Monsieur, chers Administrés,

Une année riche en événements s'achève. Nous espérons avec elle que la pandémie serait enfin oubliée. Hélas ! Nous savons toutes et tous que la nouvelle année sera encore fortement impactée par le virus du COVID.

Notre vie locale s'est vu privée d'événements festifs, de moments de convivialité pourtant si nécessaires dans notre quotidien et plus particulièrement lors des fêtes de fin d'année.

Une année de plus sans crèche vivante, sans feu d'artifice, sans les treize desserts et le vin chaud qui par tradition les accompagnent au soir du premier janvier.

L'année 2021 comme la précédente ont été marquées par des mesures limitant nos libertés, elles nous auront révélé que dans l'adversité naissent aussi de belles initiatives solidaires.

Vos élus et l'ensemble des agents communaux ont œuvré pour assurer la continuité du service public, dans le respect des mesures imposées par les règles sanitaires, notamment dans les écoles, la résidence autonomie et plus particulièrement dans l'organisation et la tenue des bureaux de vote pour les élections simultanées des conseillers départementaux et régionaux.

2021 aura apporté à notre commune trois belles récompenses pour le travail accompli par nos équipes.

La première étant la reconnaissance par l'UNICEF des actions menées en direction des enfants et des jeunes. La Cadière d'Azur est reconnue « Ville amie des enfants ».

La deuxième est l'obtention du label « Station Verte ». Label touristique national reconnu comme étant le premier en termes d'écotourisme.

Enfin, la troisième a été l'attribution de la 3^{ème} fleur par le jury du concours régional des « Villes et Villages Fleuris, qualité de vie »

Ce label « qualité de vie » fait partie des dispositifs mis en place par la Région Sud dans le cadre d'une politique équilibrée de protection de l'environnement et d'attractivité touristique au service du développement durable.

A la lecture de notre bulletin municipal vous découvrirez les travaux, les nombreuses activités, les animations réalisées au cours des douze mois écoulés. Vous pourrez aussi constater que votre Conseil municipal s'est efforcé, avec des moyens financiers toujours aussi limités, de vous apporter le meilleur service.

En espérant une année 2022 apaisée, je formule pour chacune et chacun de vous tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et réussite.

**Le Maire,
René JOURDAN**



Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Il s'agit ici des principales délibérations des conseils municipaux de 2021, l'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site internet de la commune.

SÉANCE DU 25 MARS 2021

DÉSIGNATION DES MEMBRES FAISANT PARTIE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose les commissions suivantes telles qu'elles ont été indiquées dans le règlement intérieur et qui sont au nombre de 5 et composées de 9 membres.

« Finance et travaux », « Jeunesse et sport », « Urbanisme et économie locale », « Education et développement durable », « Culture, Patrimoine et associations ».

À l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte la composition des commissions communales ainsi qu'il suit :

Finances et travaux

Robert DELEDDA
Karim FERRAND
Louis PORTE
Marc BENOIT
Boualem LAOUADI
Sébastien MARTINEZ
Jeanine JUANICO
Christian GIANGRECO
Marcel SIMON

Jeunesse et sport

Karim FERRAND
Adeline VIALA
Sandra QUAGHEBEUR
Joël POUTET
Miguel VELASCO
Martial VERHAEGHE
Alain BOUTEILLE
Marie-Hélène DOSTES
Marcel SIMON

Urbanisme et économie locale

Régis NALBONE
Marc BENOIT
Louis PORTE
Daniel ARLON
Jeanine JUANICO
Alain BOUTEILLE
Joël POUTET
Christian GIANGRECO
Marcel SIMON

Education et développement durable

Christine SERGENT
Isabelle DULIEUX
Sandra MAGNALDI
Anne-Marie FAUVEL
Boualem LAOUADI
Martial VERHAEGHE
Francine PARIS
Marie-Hélène DOSTES
Marcel SIMON

Culture, patrimoine et associations

Francine PARIS
Jacqueline GUERIN
Anne-marie FAUVEL
Adeline VIALA
Sandra QUAGHEBEUR
Corinne BONIFAY
Michèle ALBERTO
Florence COFFINET
Marcel SIMON

AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CAUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE SUR LA COMMUNE

Une convention d'objectifs avait été passée fin 2017 pour une mission de consultance architecturale à la fois pour des conseils aux particuliers pour assurer la qualité architecturale et la bonne insertion dans le site environnant, mais aussi à la municipalité pour des avis sur les dossiers de permis de construire. Le CAUE détermine la philosophie de la consultance et met en place le système. Monsieur le Maire précise que l'architecte conseil est choisi par la commune, un contrat de mission est signé avec l'architecte désigné, celui-ci étant rémunéré directement par la commune.

A l'unanimité les membres présents et représentés APPROUVENT la convention d'objectifs avec le CAUE pour la mission architecturale pour une durée de 3 ans à la date de la signature. AUTORISENT Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe à la présente délibération et le contrat de mission avec l'architecte désigné.

DISENT que les crédits seront inscrits chaque année à l'article 6226 du budget de la commune.

(suite)



SÉANCE DU 25 MARS 2021 (suite)

PROGRAMME DE TRAVAUX AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L2122-1 à L 2122-17 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débroussaillage est une obligation de l'article 141.10 du code forestier dont l'objectif est de diminuer l'intensité des massifs végétaux et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux.

Cette mission de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires a été confiée à National des Forêts (ONF), établissement public spécialisé dans ce type de prestation par délibération du 10 octobre 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient aussi de fixer le programme des travaux dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier de la commune en application de l'article D214-21 du Code Forestier ainsi qu'il suit :

Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement ;

Travaux divers dans les peuplements ;

Le montant total de cette prestation s'élève à 2 470 € HT.

Il est proposé de confier cette mission à l'ONF qui dispose toutes les qualifications requises pour répondre aux engagements du règlement national des travaux et services forestiers (RNTSF).

A l'unanimité les membres présents et représentés, APPROUVENT le programme des travaux avec l'ONF dans les conditions énoncées ci-dessus ;
AUTORISENT Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, et en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le conseil municipal est invité à débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021 pour le budget de la commune sur la base du rapport ci-annexé.

A la majorité les membres présents et représentés, 25 voix pour (majorité municipale) et 3 abstentions (M GIANGRECO, Mme COFFINET, M SIMON [procuration]), Adoptent les orientations budgétaires de l'exercice 2021 concernant le budget principal.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

INTENTION DE CANDIDATURE DE LA COMMUNE A UNICEF FRANCE

La commune de la Cadière souhaite devenir partenaire UNICEF France et obtenir le titre de ville amie des enfants pour le présent mandat électoral 2020/2026.

Pour cela elle souhaite tout d'abord confirmer son intention de candidature pour devenir partenaire d'UNICEF France. Ce processus de candidature a vocation à élaborer et à présenter à UNICEF France un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- Le bien-être de chaque enfant et chaque jeune ;
- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité ;
- Un parcours éducatif de qualité ;
- La participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;
- Le partenariat avec UNICEF France.

Au-delà des actions sur lesquelles la commune souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau Ville amie des enfants de l'UNICEF France demande à toutes les collectivités d'affirmer leur engagement à :

- Elaborer une vision commune et partager la place de l'enfant dans la ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire ;

- Permettre la formation des élus et agents de la collectivité aux droits de l'enfant et de leur application sur le territoire ;
- Concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être ville amie des enfants pendant la durée du mandat électoral du mandat municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels. La participation active aux groupes de travail et de réflexions thématiques ou généralistes liées aux engagements et recommandations VAE est fortement recommandée ;
- Suivre les progrès accomplis en regard de objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action ;
- Communiquer sur l'appartenance de la commune au réseau ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire ;
- Mettre en œuvre la consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales de résultats.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que la commune de la Cadière d'Azur devienne partenaire d'UNICEF France et puisse obtenir le titre de ville amie des enfants pour le présent mandat électoral 2020/2026.



A l'unanimité les membres présents et représentés, Approuvent le principe de candidature de la commune à unicef france ; Autorisent monsieur le maire de signer tout document afférent à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DIVERSES OPERATIONS DE L'ANNEE 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Conseil Départemental a toujours pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire. Pour cela, il accompagne financièrement les communes dans leurs projets de développement en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les opérations suivantes :

- Barre rocheuse 207 000 HT ;

- Toilettes écoles 97 125 HT ;

- Façades 38 750 HT ;

- Vestiaires stade 72 800 HT ;

- Voirie 227 392 HT.

Monsieur le Maire précise qu'en raison du montant élevé de ces opérations, il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental.

A l'unanimité les membres présents et représentés SOLLICITENT l'aide du Conseil Départemental la plus large possible pour les opérations 2021 telles qu'indiquées ci-dessus ; PRÉCISENT que cette subvention serait imputée à l'article 1323 du budget primitif 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR DIVERSES OPERATIONS DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire précise qu'en raison du montant élevé des travaux, il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Régional dans le cadre du Fond Régional d'aménagement du territoire (FRAT).

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Régional pour les opérations suivantes :

- Barre rocheuse 452 000 HT ;

- Toilettes écoles 97 125 HT ;

- Façades 38 750 HT ;

- Vestiaires stade 72 800 HT ;

- Voirie 227 392 HT.

Monsieur le Maire précise qu'en raison du montant élevé de ces opérations, il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Régional.

A l'unanimité les membres présents et représentés SOLLICITENT l'aide du Conseil Régional la plus large possible pour les opérations 2021 telles qu'indiquées ci-dessus ; PRÉCISENT que cette subvention serait imputée à l'article 1322 du budget primitif 2021.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes sur les ménages (foncier bâti, foncier non bâti) et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2021, rappelle les termes de l'article L 1612-1 et suivants du C.G.C.T. qui fixent la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale.

Il rappelle que la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes.

La commune a récupéré les recettes liées au taux départemental. Monsieur le Maire INDIQUE le montant des rentrées fiscales nécessaires pour l'équilibre du budget communal et PROPOSE les taux suivants.

- Foncier bâti communal : 21,95

- Recupération du foncier bâti du département : 15,49

- Total foncier bâti : 37,44

- Foncier non bâti : 66,10

Il est à noter que les recettes de la commune excédant celles qu'elle percevait avant la suppression de la Taxe d'habitation il lui est appliqué un taux correcteur de 0.8950127.

A l'unanimité les membres présents et représentés, fixent pour l'année 2021, les taux de fiscalité directe locale comme indiqués ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique que, habituellement, conformément aux articles L1611-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 du C.G.C.T. et notamment l'article L1612-2 du C.G.C.T. prévoit la date limite des budgets locaux au 15 avril, avec un report au 30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants en application de l'article L1639 A du code général des impôts.

Pour 2021, la date des budgets primitifs et de communication aux services fiscaux de la délibération fixant les taux de fiscalité directe locale des communes est reportée au 17 avril 2021.

Par ailleurs conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et de l'article L2312.1, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport qui a été présenté lors de la séance précédente.

Puis Monsieur le Maire soumet le projet du budget en détail. Monsieur le Maire entendu dans son exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents et représentés arrêtent le budget primitif 2021 comme suit :

SECTION	DÉPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Fonctionnement	5 596 512	5 696 512
Investissement	2 601 814	2 601 814
TOTAL	8 298 326	8 298 326



SÉANCE DU 29 JUIN 2021

CONVENTION AVEC LA SAFER

Monsieur le Maire indique que la convention avec la SAFER est arrivée à expiration le 31 décembre 2020.

L'objet de cette convention permet de définir les modalités de mise en œuvre des services que la SAFER peut apporter notamment une veille opérationnelle foncière, le bilan annuel chiffré des volumes des DIA transmises, l'exercice du droit de préemption et la mise en place d'un portail cartographique.

Monsieur le maire indique que toute vente sur ce type de terrain doit être notifiée par le notaire à la SAFER.

Il est aussi précisé qu'un des objets de ladite convention est de bénéficier d'un observatoire permettant de protéger les surfaces qui ne sont pas destinées à la construction et, de ce fait, agir positivement sur notre environnement.

Il convient donc de renouveler ladite convention pour trois ans.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVENT le principe du renouvellement de la convention avec la SAFER dans les conditions énoncées ci-dessus ;**

- **AUTORISENT le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

CONVENTION AVEC LA CASSB DE MISE A DISPOSITION ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DU PARKING DE LA FONT D'ABEILLE POUR LA CREATION D'UN THEATRE DE PLEIN AIR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de ses statuts, la Communauté d'Agglomération exerce sa compétence au titre des actions visant à développer l'attractivité des territoires communaux, à dynamiser ces territoires, et participe par tous moyens à des actions dont le retentissement bénéficie à l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume souhaite aménager un théâtre de Plein Air avec gradins d'environ 460 places s'intégrant dans le dénivelé du terrain existant au niveau du parking de Font d'Abeille sur la commune de La Cadière d'Azur.

En effet, la construction de cet amphithéâtre sera localisée à proximité immédiate du centre ancien et du village « perché », sur un lieu où de nombreuses manifestations et/ou spectacles se déroulent déjà, face au Moulin de Font d'Abeille et à la Sainte Baume. De nombreux visiteurs et habitants du territoire s'y réunissent et contribuent ainsi au rayonnement touristique de ce lieu.

Dans ces conditions, ce théâtre de plein air est à considérer comme un équipement communautaire.

Ce projet fera l'objet d'un Permis de Construire et respectera les différentes normes et réglementations en vigueur.

Cette opération d'un montant d'environ 600 000 euros HT fait l'objet d'une opération budgétaire n°9147 et devrait être subventionnée au titre du Contrat Régional d'Équipement Territorial 2 avec la Région dans le cadre de la requalification des Cœurs de Villages communaux.

Pour permettre la mise en valeur de ce site et mettre en œuvre le programme établi par la Communauté, les parties se sont rencon-

trées afin d'établir un projet de convention, visant à définir les conditions de la mise à disposition du site par la commune auprès de la Communauté.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux par la commune de La Cadière d'Azur du site de Font d'Abeille à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (ci-jointe en annexe),

Article 2 : de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVENT la convention de mise à disposition à titre gracieux par la commune de La Cadière d'Azur du site de Font d'Abeille à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (ci-jointe en annexe), dans les conditions énoncées ci-dessus ;**

- **AUTORISENT le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

EXONERATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2021.

Par délibération du 23 juin 2015 le conseil municipal a fixé les tarifs du domaine public dans le document ci-annexé.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire qui a touché le pays, les commerces locaux n'ont pas pu exploiter leurs commerces pendant la période de confinement.

De surcroît, les conditions particulières de reprise ne sont pas remplies pour que la fréquentation habituelle se déroule dans des conditions optimales.

Ainsi, le Conseil municipal avait exonéré pour l'année 2020 tous les droits d'occupation du domaine public tels qu'énoncés ci-dessus.

Devant les difficultés qu'ont de nouveau rencontrées les commerces locaux en raison du confinement il est proposé au Conseil municipal d'exonérer tous les droits d'occupation du domaine public pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise qu'une extension avait été accordée aux commerçants pour leur terrasse mais qui n'est pas définitive.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVENT le principe d'exonérer tous les droits d'occupation du domaine public pour l'année 2021.

PARTICIPATION D'UNE PARTIE DE LA CARTE DU TRANSPORT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune prend en charge depuis de nombreuses années une partie de la carte du transport scolaire et ce à hauteur de 60 € alors que le prix de la carte a été fixé à 110 € par la CASSB.

Les familles paient directement à la CASSB 110 € et la commune leur rembourse 60 €. Cela permet aux familles d'utiliser les transports en commun et d'éviter l'afflux de véhicules personnels autour de l'école. Il convient de reconduire cette prise en charge, et dans les mêmes conditions, pour l'année scolaire 2021/2022.



Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVENT le principe de la prise en charge d'une partie de la carte du transport scolaire et ce à hauteur de 60 € pour l'année scolaire 2021/2022.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP).

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2021 ; de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 40,29 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Monsieur le Maire indique que la commune a perçu en 2020 la somme de 1 316.14 €. Il est proposé pour cette année de fixer un nouveau taux à 40,29 % mais il faut savoir que cela ne représentera pas une grande manne financière pour la commune.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVENT le principe de maintenir la redevance pour occupation du domaine public avec un taux de revalorisation de 40.29 %**
- **AUTORISENT le Maire à signer tout document afférent à cette redevance.**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE CCFF 2021

Monsieur le Maire précise qu'en raison du coût élevé du véhicule comité communal des feux et forêts il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Régional.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Régional pour l'acquisition d'un véhicule pour comité communal des feux et forêts.

Le montant du véhicule avec toutes les options s'élève à 73 727.11 € HT.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental ne subventionne pas ce type de dépenses. En effet, l'instance départementale possède des compétences limitées.

Par contre, nous espérons obtenir une subvention de la Région même si nous ne savons pas dans quelle proportion cette participation nous sera octroyée.

Il souligne aussi que le véhicule n'a pas encore été livré et qu'un véhicule de prêt a été mis à disposition du CCFF. Le CCFF possède donc maintenant deux véhicules, ce qui permet d'épauler des communes lors d'événements exceptionnels du type inondation de Fréjus. Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier les bénévoles du CCFF qui donnent beaucoup de leur temps dans le cadre de cette activité.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il convient de rester vigilant dans la lutte de prévention contre les risques d'incendie.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITENT l'aide du Conseil Régional le plus large possible pour l'acquisition d'un véhicule pour comité communal des feux et forêts**
- **PRÉCISENT que cette subvention serait imputée à l'article 1322 du budget primitif 2021.**

INTERVENANT SOCIAL GENDARMERIE (ISG)

Par délibération du 27 novembre 2020 le Conseil municipal a approuvé le principe de la création d'un poste d'un Intervenant Social Gendarmerie (ISG).

Il est rappelé les principales missions de l'intervenant social en gendarmerie peuvent pour l'instant se résumer ainsi :

Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre ;
Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence ;
Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation ;
Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun ;
Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative ;
Participation à l'observatoire national du dispositif en complétant régulièrement la grille statistique du ministère de l'intérieur et en rédigeant un rapport d'activité annuel.

• L'ISG ne sera employé qu'en zone de compétence de la gendarmerie, selon une répartition entre la compagnie d'Hyères et la compagnie de La Valette-du-Var (3 jours/2 jours au prorata du nombre de signalements actuellement constatés).

• Pour ce qui concerne l'Ouest Var, l'ISG sera placé dans un bureau adapté au sein de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile à Bandol. Il s'agit de fixer un point d'attache sécurisé au plus proche de notre secteur. Les victimes véhiculées pourront s'y rendre sans trop de délai de route. Les autres seront suivies par l'ISG qui pourra se déplacer.

(suite)



SÉANCE DU 29 JUIN 2021 (suite)

Il convient maintenant de fixer le montant de la participation de notre collectivité (1 000 € annuellement pour notre commune) et d'approuver les modalités de cette intervention par la signature de deux conventions.

Monsieur le Maire avait proposé que cette participation soit fixée en fonction de la population de chaque commune, ce qui n'a pas été retenu.

Pour cette année la participation sera notifiée au prorata puisque cette convention arrive en cours d'année.

Il y aura des permanences à la gendarmerie de Bandol.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVENT le principe des deux conventions dans les conditions fixées ci-dessus avec une participation annuelle pour notre collectivité de 1 000 € ;**

- **AUTORISENT le Maire à signer les deux conventions.**

SUBVENTION D'EQUILIBRE DU CCAS POUR L'ANNEE 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Deledda qui indique aux membres du conseil municipal que le Centre Communal d'action Sociale a prévu à son budget une subvention exceptionnelle d'équilibre de 10 000 €.

Il souligne que les dépenses du CCAS ont augmenté et que les recettes sont en baisse.

La dernière subvention octroyée au CCAS date de 2016.

Cette dépense a été inscrite au budget principal de la commune à l'article 657362.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVENT le principe du versement d'une subvention d'équilibre de 10 000 € au CCAS ;**

- **PRECISENT que cette subvention serait imputée à l'article 657362 du budget primitif 2021.**

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES EXTERIEURES POUR L'ANNEE 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les demandes de subventions faites par les différentes associations ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Et il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les montants suivants sachant que les Présidents et trésoriers des associations concernés ne prendront pas part au vote.

Monsieur le Maire souligne qu'au budget 2021 11000 € ont été prévus. Certaines associations (la chorale, la lyre vigneronne, un livre au village) n'ont pas demandé de subvention ; d'autres attendent de faire un point suivant l'évolution de leurs dépenses en 2021.

Pour les associations sportives un point a été fait avec Joël Poutet, Adjoint aux sports.

Age Tresen	900
CAD Dance Azur	2 500
CCFF	800
Centre Culturel Cadièren	3 000
Cercle de Laudiarde	400
Comité départemental de la Résistance	200
Crèche - 1,2,3 soleil	45 000
Croix Rouge	500
Judo	1 800
Donneurs de sang	700
Groupe Escolò	1 800
Gymnastique volontaire	1 800
Maison du Tourisme	4 000
Secours Catholique	500
Secours Populaire	500
Tennis	4 000
USC - Football	10 000
Visiteurs de prison	100
Total	80 000 €

Madame BONIFAY et Madame JUANICO quittent la salle et ne participent pas au vote puisqu'elles occupent des postes décisionnels au sein d'associations subventionnées.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVENT les montants des subventions tels qu'indiqués ci-dessus,**

- **PRECISENT que les crédits afférents à ces subventions ont été inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2021.**

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LA CRÈCHE 1,2,3, SOLEIL POUR L'ANNÉE 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'afin de répondre à l'obligation de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention, doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil fixé par le décret 2001-495, soit le montant annuel de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme privé.

Ce document définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide attribuée.

Monsieur le maire indique que l'an passé une subvention plus importante avait été accordée exceptionnellement.

Monsieur le Maire précise donc que la subvention attribuée à la crèche «1,2,3 SOLEIL » s'élève en 2021 à

45 000 euros ; et qu'il est donc nécessaire de signer une convention entre la commune et la Présidente de cette association.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISENT le Maire à signer ladite convention d'objectif avec l'association 1, 2,3 soleil pour l'année 2021.**



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LA COMMUNE 2020.

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier en poste de Saint Cyr sur Mer et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable public il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2020.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTENT le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte administratif ont été en grande partie intégrés dans le ROB puisque nous connaissons déjà, alors, les résultats de l'exercice 2020 même si ceux-ci n'étaient pas officiels.

Il donne ensuite la parole à Monsieur DELEDDA, Celui-ci rappelle que les chiffres sont en concordance avec le compte de gestion et que le CA a fait l'objet d'une présentation en commission des finances.

Il rappelle que les réalisations dudit exercice ont été impactées par la crise sanitaire.

Puis il détaille dans un premier temps les chiffres présentés dans la maquette budgétaire officielle.

Cette maquette reprend les dépenses et les recettes section par section puis une vue d'ensemble des résultats de l'exercice.

Il présente ensuite, dans un second temps, le document PowerPoint qui synthétise les résultats de l'exercice, chapitre par chapitre, et présente sous forme de graphiques les différentes rubriques du compte administratif 2020.

Enfin, il donne lecture des différents programmes d'investissement et les résultats définitifs de l'exercice.

• Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1, L 2343-2 et R 2342-1 à D 2342-12,

• Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juillet 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

• Vu l'état des restes à réaliser pour l'exercice 2020,

• Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur DELEDDA Robert, 1er Adjoint, désigné pour présenter le compte administratif et en donner les résultats définitifs.

Il invite les membres du conseil municipal à délibérer,

Le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal siégeant sous la présidence de

Monsieur DELEDDA Robert, 1er Adjoint,

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, - ADOPTENT le compte administratif de la commune 2020 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENTS	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 406 394,68	4 601 689,14
Recettes	2 418 146,87	5 098 506,24
Excédent	11 752,19	496 817,10
Déficit		

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE DE L'ANNEE 2020.

• Le conseil municipal dans sa séance du 15 avril 2021 a adopté une affectation anticipée de résultat de l'exercice 2020.

• Cette affectation de résultat anticipée étant conforme aux écritures du compte de gestion et du compte administratif 2020 il convient d'effectuer une affectation définitive du résultat de l'exercice 2020.

- **Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :**

	INVESTISSEMENTS	RECETTES	RÉSULTAT
Fonctionnement	4 601 689,14	5 098 506,24	496 817,10
Investissement	2 406 394,68	2 418 146,87	11 752,19
Report N-1 en section de fonctionnement 002		893 871,30	893 871,30
Report N-1 en section d'investissement 001		284 623,04	284 623,04
	7 008 083,82	8 695 147,45	1 687 063,63

Restes à réaliser à reporter en N+1	943 123,00	100 865,00	(842 258,00)
-------------------------------------	------------	------------	--------------

Résultat cumulé en section de fonctionnement	4 601 689,14	5 992 377,54	1 390 688,40
Résultat cumulé en section d'investissement	3 349 517,68	2 803 634,91	(545 882,77)
Résultat total cumulé	7 951 206,82	8 796 012,45	844 805,63

La reprise anticipée se décompose comme suit :

Affectation au 1068	545 882,77
Reprise au 001 excédent d'investissement	296 375,23
Reprise au 002 excédent fonctionnement	844 805,63

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDENT d'affecter une partie du résultat en section d'investissement au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de 545 882,77 € et de reporter l'excédent de fonctionnement global définitif de 844 805,63 € en recettes de fonctionnement au 002 du budget principal. L'excédent d'investissement de 296 375,23 € est reporté en recettes d'investissement à l'article 001.



SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ALSH

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un précédent marché, a été signé le 05/10/2017 pour une durée de 4 ans qui s'est terminé le 31/08/2021. Un avenant au dit marché a été conclu afin de permettre le maintien des prestations pour le mois de septembre et jusqu'au 22 octobre 2021 inclus. Il s'agissait d'un marché à bons de commande dont les montants étaient, sur 4 ans : minimum 150 000,00 € HT, maximum 500 000,00 € HT

Une nouvelle consultation a été lancée le 13.05.2021 (date de publication au BOAMP/ JOUE).

Suite à des demandes des candidats, il a été porté à leur connaissance que le futur titulaire aura une obligation de reprise du personnel.

Le CCAP et le CCTP ont été complétés en fonction avec les informations relatives au personnel à reprendre. En conséquence, la date et l'heure limite de remise des candidatures et des offres a été prolongée jusqu'au 20 août 2021 à 11H30. Un avis rectificatif ainsi qu'un DCE complémentaire ont été publiés (26.06.2021)

Les candidats ont par ailleurs été informés de ce que l'entrée en vigueur de l'accord-cadre a été fixée au 25.10.2021 en lieu et place du 1.09.2021 tel qu'initialement prévu.

Le nouveau marché est un accord-cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée initiale de 12 mois (à compter du 25.10.2021), renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Les prestations concernent : l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (deux semaines pour chacune des vacances d'automne, d'hiver et de printemps, six semaines pour les vacances d'été), et les mercredis en période scolaires ; la mise à disposition de trois animateurs pour la surveillance de la pause méridienne et de deux animateurs pour la surveillance de la garderie du soir ; la mise à disposition d'un ou deux animateurs supplémentaires selon les besoins de la commune.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 septembre 2021 afin de procéder à l'attribution du marché suite à l'analyse des 3 offres reçues : les soumissionnaires sont l'ODEL VAR, la FOL 83 - Ligue de l'Enseignement (titulaire sortant) et l'IFAC.

Après délibération, la Commission d'Appel d'Offre a décidé d'éliminer l'offre du candidat IFAC pour le motif d'Offre Anormalement Basse (après demandes de précisions au candidat sur la teneur de son offre), et a décidé d'attribuer le marché au candidat ODEL VAR, dont l'offre est la moins disante.

Le montant du Détail Quantitatif Estimatif, non contractuel (basé sur les prévisions des prestations d'une année) est de 157 188,03 € HT.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuvent le principe d'attribuer le marché à l'ODEL VAR dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- Autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES MUSICALES 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 11 juin 2018 l'assemblée délibérante a approuvé le principe de la création de 3 emplois de vacataires pour l'école de musique pour assurer un cours de saxophone, un cours de batterie et un cours de formation musicale à raison, pour chaque intervenant, de deux heures par semaine pendant les périodes scolaires. Le montant brut du taux horaire a été fixé à 29 €.

Cette activité a été prolongée par délibérations du 27/9/2018 et du 27 juin 2019 dans les conditions suivantes :

- Participation mensuelle par élève : 50 € soit 450 € par an.
- Adhésion annuelle par élève 15 € (d'octobre à juin).

Il convient donc de reconduire cette activité dans les mêmes conditions pour l'année 2021/2022.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuvent la reconduction de cette activité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022 dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- Autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en ce qui concerne l'activité extra-scolaire musique, celle-ci sera réalisée à compter du mois d'octobre sur 32 semaines à raison de 7 vacations à l'école élémentaires et 2,5 vacations à l'école maternelle, 2 vacations supplémentaires étant réservée à la préparation des cours et aux représentations.

Le taux de base de vacation proposé reste inchangé soit 29 euros, cette activité représente une dépense globale de 10 672 euros (dix mille six cent soixante-douze euros).

Pour l'école élémentaire il est alloué la somme de 8 050 € (huit mille cinquante euros) qui se décompose comme suit :

- 3 500.00 € pour l'activité sportive piscine ;
- 4 550.00 € pour les sorties pédagogiques pour les 7 classes (650 € par classe).

Il est aussi alloué la somme de 2 000 euros (deux mille euros) pour les sorties pédagogiques des quatre classes de l'école maternelle (500 € par classe).

La commune réglant directement les factures des prestations.

Enfin Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune continue de prendre en charge une partie de la carte du transport scolaire et ce à hauteur de 60 € alors que le prix de la carte a été fixé à 110 € par la CASSB (un des objectifs de cette prise en charge est d'inciter les parents à ne pas utiliser leur véhicule et faciliter ainsi la circulation aux abords de l'école. Le nombre d'élèves concernés par cette prise en charge s'élève environ à 30).

Il convient donc de reconduire cette activité dans les mêmes conditions pour l'année 2021/2022.



Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuvent la reconduction de cette activité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022 dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- Autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRISE EN CHARGE DES FOURNITURES PÉDAGOGIQUES ANNÉE 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune prend en charge chaque année les fournitures pédagogiques des enfants de l'école primaire et l'école maternelle et ce à hauteur de 60 € par élève.

Il convient de reconduire cette prise en charge pour l'année scolaire 2021/2022.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuvent la reconduction de cette activité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022 dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- Autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

TARIFS DE LA GARDERIE 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a fixé lors du conseil municipal du vingt-sept novembre 2020, les tarifs de la garderie qui prend en charge les enfants de 16 h 30 à 18 h (dix-huit heures.)

La participation des familles avait été fixée à 2 € par soir et par enfant.

Il est proposé de conserver ce montant à 2 € par soir et par enfant pour l'année scolaire 2021/2022.

Il est précisé que la commune prend en charge le goûter des enfants.

La garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 30 reste toujours gratuite.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuvent la reconduction des tarifs de la garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022 dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- Autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROGRAMME PROPOSE PAR L'ONF POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE 2022-2041

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la commune du contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période 2022-2041, que l'ONF a élaboré en concertation avec lui.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires. Il est donc proposé de charger l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D212/6 et D212-1 2° du code forestier et de le transmettre aux services de l'Etat, en vue de sa mise à disposition sur les sites internet de la Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle que les actions choisies seront soumises au conseil municipal.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuvent le principe de confier à l'ONF l'élaboration du programme pour l'aménagement de la forêt communale 2022-2041 dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- Autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Maire de La Cadière d'Azur expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts, il est donc proposé au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à : 40 % de la base imposable mais uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Il faut savoir que l'exonération pendant les deux premières années était la règle de droit commun pour le Département et c'est la raison pour laquelle le législateur a prévu ce nouveau dispositif pour ne pas pénaliser davantage les nouvelles constructions.

Monsieur le Maire précise que le fait de voter l'exonération au taux de 40 % ne pénalisera pas les nouveaux propriétaires puisque celle-ci compensera la perte de l'exonération qui était accordée par le Département.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuvent le principe de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- Autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(suite)



SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021 (suite)

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ST CYR SUR MER POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CHEMIN DE SAINT ANTOINE

La Commune, en tant que Maître d'Ouvrage, va entreprendre en 2021 des travaux dans le but de rénover le chemin Saint Antoine qui présente des signes importants de vétusté.

Cette réfection a été initiée par la commune de la Cadière d'Azur qui, de par un marché de voirie à bons de commande, a pu être rapidement opérationnelle.

Toutefois, il apparaît que la voie sur laquelle les travaux vont être réalisés est limitrophe aux deux communes, à savoir La Cadière d'Azur et celle de Saint Cyr sur Mer.

Les deux communes ayant trouvé un accord il a été décidé que l'opération soit cofinancée par les deux collectivités.

Le coût total de cette réfection est estimé à : 110 656.90 €.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuvent le principe de cofinancement du chemin de Saint-Antoine entre les communes de La Cadière d'Azur et celle de Saint Cyr sur Mer dans les conditions énoncées ci-dessus.**

- **Autorisent le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.**

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT). ATTRIBUTIONS DÉFINITIVES 2020

Monsieur le Maire informe que la communauté d'agglomération sud sainte baume (CASSB) a approuvé, lors de la séance du 7 décembre 2020, les montants des attributions définitives attribuées aux communes suite au rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le conseil communautaire a aussi fixé, dans ladite séance, les principes d'évaluation des charges liées à la gestion des eaux pluviales.

Il est précisé que pouvoir a été donné au Président de notifier ce rapport aux communes membres en les invitant à délibérer.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les mécanismes des transferts de compétence et notamment leur incidence sur la dotation de compensation. En effet, l'estimation du coût des charges transférées est déduite de la ladite dotation versée aux communes et c'est la CLECT qui est chargée d'évaluer les modalités de ces opérations financières.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuvent le rapport de la CLECT joint à la présente ;**

- **Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

La CTG est un accord-cadre qui identifie les enjeux et priorités d'un territoire en matière de services aux familles. Sa finalité est de co-construire un projet de territoire entre une ou plusieurs collectivité(s) territoriale(s) et la CAF en vue d'améliorer la qualité des services aux familles

Cette convention d'une durée de 4 ans remplacera au fur et à mesure de leur expiration les CEJ des communes, soit au 1er janvier 2022 pour la commune de La Cadière d'Azur.

Elle aura pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires des communes de la CASSB ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfait des services existants.

Un diagnostic a été établi par la CAF au cours de l'année 2021 en concertation avec les communes concernées, tenant en compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La plus-value attendue de la CTG pour notre territoire :

- connaissance du territoire : avoir une vision globale et décloisonnée du territoire par le diagnostic, dans le but d'avoir une plus grande lisibilité de l'offre de service aux familles de l'intercommunalité, des communes, des institutions et acteurs associatifs
- mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels, publiques et associatifs autour du territoire et de ses enjeux pour adapter leurs politiques publiques aux besoins du territoire et cibler leurs modalités de soutien financier
- mobilisation d'un soutien financier de la CAF sur la fonction de coordination de la démarche CTG (Chargé de coopération) pour organiser ces temps et animer la CTG pendant 4 ans
- interconnaissance des acteurs : clarifier les interventions de chacun afin de renforcer l'articulation et la complémentarité des actions, éviter les doublons de financement
- adaptation de l'action aux besoins de la population : définir et dimensionner les services et équipements sur le territoire et prioriser d'éventuels développements
- valorisation de l'attractivité du territoire de Sud Sainte Baume et promouvoir le territoire auprès d'acteurs associatifs.

Pour conclure le CEJ, volet financier devient bonus de territoire et la CTG est le projet de territoire. Sans signature de la CTG, le Bonus de Territoire ne sera plus versé.

Le bonus de territoire est directement versé aux associations et à la commune pour les actions les concernant.

Les membres de l'assemblée, A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTENT le principe des modalités pour la future convention territoriale globale telles que définies ci-dessus ;**

- **AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

DÉMARCHE D'ADHÉSION AU LABEL « STATION VERTE »

Madame BONIFAY donne lecture de la motivation pour la commune d'adhérer au label « Station verte ».

En effet, la Fédération française des stations vertes a été créée en 1964 pour favoriser et développer le tourisme de nature dans les communes touristiques afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamisme économique.

Une commune labellisée station verte est :

- un territoire d'accueil qui devient touristique pour les loisirs, les vacances, situé à la campagne, à la montagne, près des littoraux,
- un territoire d'organisation de l'offre touristique : office du tourisme, commerces, services, aires de jeux, équipements de loisirs (baignade, sports, sentiers,...),
- un territoire axé vers l'écotourisme : nature, patrimoines, opération éducative, protection de l'environnement.

Ce label, est soutenu entre autres par l'Association des Maires de France, villes et villages fleuris, ville et village de France et la fédération nationale de la pêche.

Etre labellisé Station Verte c'est être identifié et reconnu comme une destination nature de référence en matière d'authenticité, de partage et de préservation du patrimoine naturel et culturel. Le label permet de se différencier et de se singulariser en tant que territoire d'accueil sur des territoires de destinations touristiques en pleine mutation. Il est ainsi possible de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et au rayonnement de la commune à travers son développement économique social et environnemental.

C'est pourquoi il vous est proposé d'inscrire la commune dans ce processus de labellisation qui constitue une première étape dans la stratégie de développement économique et touristique que nous souhaitons mettre en œuvre.

Il est aussi proposé de signer la charte du label Station Verte jointe à la présente note.

Les membres de l'assemblée, A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTENT l'adhésion au label Station verte ;**

- **AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

CHANGEMENT DE LA PÉRIODE POUR L'APPLICATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Madame Bonifay donne lecture de la note de synthèse.

Par délibération du 21 septembre 2018, l'assemblée délibérante a fixé le barème des tarifs de la taxe de séjour.

Dans ladite délibération, il avait été décidé d'appliquer cette taxe du 1er avril au 31 octobre, avec comme date limite de recouvrement le 31/12 de chaque année.

Devant les nouveaux modes de réservation qui sont proposés aux vacanciers il est apparu que la demande de location s'étend sur une période bien plus étendue.

Afin de prendre en compte ce nouveau paramètre, il convient de modifier l'amplitude ainsi qu'il suit :

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Monsieur DELEDDA donne lecture de la note de synthèse.

La Ville de La Cadière d'Azur a souhaité devenir partenaire d'UNICEF France et obtenir le titre Ville amie des enfants.

Après avoir affirmé son intention de devenir Candidate au partenariat avec UNICEF France lors du conseil municipal du 15 avril 2021, la candidature de la Ville a été acceptée lors de la commission d'attribution du titre de la commission d'attribution du 11 octobre 2021, faisant ainsi de La Cadière d'Azur une Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France.

Ainsi, la Ville doit adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée.

Il est à noter que ce plan d'action se fait en partenariat avec l'AMF.

Le plan d'actions se décline ainsi qu'il suit :

- assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité ;
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité ;
- Proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire ;
- de développer et de promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;
- nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Monsieur le Maire remercie tous les acteurs qui ont permis d'obtenir cette reconnaissance.

Les membres de l'assemblée, A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTENT le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse ;**

- **AUTORISENT Monsieur Le Maire à signer le présent protocole d'accord et toutes les pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.**

ACCORD DE PRINCIPE POUR LA FUTURE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a renouvelé son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Les actions concernées dans le cadre du CEJ sont :

- L'Accueil Jeunesse de la Commune de la Cadière (AJCC)
- Séjours adolescents
- La crèche 123 soleil
- Le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP)
- Pilotage poste de coordination

Après une phase d'expérimentation sur la période 2013-2017, la CTG devient le cadre contractuel de référence des relations entre les CAF et les collectivités territoriales.

La politique d'intervention de la Caf du Var sur les territoires reposera sur les Conventions Territoriales Globales qui seront généralisées sur l'ensemble du département à l'horizon 2022.



SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021 (suite)

La taxe de séjour sera appliquée sur la période du 1er janvier au 31 décembre, avec comme date limite de recouvrement le 31/1 de l'année qui suit.

Monsieur le Maire précise que l'idée est, dans la volonté de modifier de la période d'application de la taxe de séjour, de prendre en compte les nouvelles habitudes des vacanciers qui étalent maintenant leur séjour sur toute l'année.

Monsieur le Maire précise que c'est une taxe que la commune perçoit après déclaration. C'est le loueur qui la verse au propriétaire et ce dernier la reverse à la commune comme la loi le prévoit.

Monsieur le Maire précise que la somme perçue chaque année avoisine les 50 000 € et qu'elle est utilisée pour faire face aux dépenses liées au tourisme.

Les membres de l'assemblée, A l'unanimité des membres présents et représentés

- ADOPTENT le changement de la période pour l'application de la taxe de séjour tel qu'indiqué ci-dessus ;

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que des nouvelles demandes de subventions faites par les différentes associations ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Et il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les montants suivants sachant que les Présidents et trésoriers des associations concernés ne prendront pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait déjà voté les subventions aux associations mais que certaines associations n'étaient pas certaines d'exercer leurs activités cette année.

Après avoir pris contact avec les Présidents et en concertation avec Joël POUTET Adjoint aux sports il apparaît qu'il convient d'accorder une subvention aux associations suivantes.

Les étoiles de Bahia	2 000
Extrême Club Cadière	1 800
Amicale Laique	1 000
Cambo Gaïo	600
Cyclisme Ouest Var	1 000
YOGAZUR	500
La Boule Cadiérienne	1 500
Total	8 400€

Monsieur le Maire précise que les étoiles de Bahia est une association qui s'occupent de la stérilisation des chats errants qui sont nombreux sur la commune.

Les membres de l'assemblée, A l'unanimité des membres présents et représentés (Madame VIALA Adeline ne participant pas au vote)

- APPROUVENT les montants des subventions tels qu'indiqués ci-dessus,

- PRECISENT que les crédits afférents à ces subventions ont été inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2021.

APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE LIANT LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, confie, à la Commune de La Cadière d'Azur et à titre gratuit, les missions suivantes :

- assurer par tous moyens la relation avec l'utilisateur du service de l'Eau, en poursuivant les missions d'accueil, hors ce qui relève de l'encaissement des redevances afférentes et de leurs modalités,
- informer régulièrement la Communauté d'Agglomération de toute difficulté survenant dans ses relations avec les usagers du service de l'Eau,
- assurer, si besoin était, en liaison directe avec les services communautaires, la bonne gestion de l'exercice de la compétence Eau potable, en faisant le nécessaire pour assurer la continuité des services, notamment par la voie des astreintes et informer les services communautaires de la réalisation des missions afférentes.

Il appartient à la Commune de mobiliser les moyens nécessaires, humains pour l'essentiel, à la bonne réalisation des missions qui lui sont dévolues.

La Commune ne perçoit aucune rémunération de la part de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. Elle procède en lieu et place de cette dernière au règlement des dépenses nécessaires à la gestion desdits services, qui font l'objet d'un remboursement, à échéance trimestrielle, par la Communauté.

Les objectifs à atteindre par la Commune sont les suivants :

Pour l'autorité délégante :

- communiquer à l'autorité délégataire toute information utile à l'exécution de la compétence déléguée ;
- organiser des réunions de suivi visant à identifier les points forts et les points faibles de la délégation dans le but de son amélioration ;
- fixer les tarifs annuels du service délégué par délibération en accord avec le Conseil municipal.

Pour l'autorité délégataire :

- assurer une bonne gestion administrative et financière du service délégué et notamment la relation avec l'utilisateur en poursuivant les missions d'accueil, hors ce qui relève de l'encaissement des redevances afférentes et de leurs modalités ;
- assurer l'exécution du service délégué conformément au Règlement du service public de l'eau potable ;
- assurer l'exécution des contrats en cours et la préparation, la passation et l'exécution de tous contrats nécessaires à l'exercice de la compétence qui lui est déléguée ; elle commande les prestations et assure le suivi de leur bonne exécution.

Considérant que la convention sera donc conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Considérant que les dépenses effectuées, pour le compte de la Communauté par la Commune au titre de la convention, seront acquittées par la Commune puis remboursées par la Communauté, après établissement par la Commune d'un état détaillé et formalisé.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient maintenant à la CASSB de délibérer à son tour.



Cette mission assurée par la commune prendra fin lorsque la délégation de service public (DSP) sera effective (elle devrait l'être courant 2022). En effet, il est à noter que les communes de Signes, d'Evenos, du Beausset et de la Cadière d'Azur n'étaient pas en DSP mais en régie communale.

Monsieur le Maire précise que les abonnés commencent maintenant à s'adresser davantage à la CASSB.

Les membres de l'assemblée, A l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVENT la délégation d'une partie de la compétence eau potable telle que définie dessus,

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

CONVENTION AVEC L'EPF PACA POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LE CHEMIN DU STADE ET LE CHEMIN DE LA TAPIERE

Afin de diversifier et d'accroître son parc de logements compatible avec le revenu des habitants, la Commune de la Cadière d'Azur et l'EPF se sont associés dès 2013 au titre d'une convention Habitat Multi sites qui a permis la réalisation d'une vingtaine de logements locatifs sociaux.

Dans ce cadre, des acquisitions ont été réalisées et sont en cours Chemin du Stade et Chemin de la Tapière qui nécessitent de parfaire la maîtrise foncière en vue de la réalisation d'opérations de logements en mixité sociale.

Cette convention arrive à expiration au 31/12/2021 et il convient qu'une nouvelle convention soit établie car lesdites acquisitions n'ont pas fait l'objet de réalisations de logements.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de travail, en présence des représentants de l'établissement public foncier (EPF) a été organisée le jeudi 9 décembre.

Il donne ensuite la parole à Monsieur ARLON qui reprend les informations détaillées dans la convention. Il rappelle qu'il existe encore une maison que l'EPF va tenter d'acquérir à l'amiable. C'est une convention établie pour une durée de cinq ans avec un point d'étape au bout de deux ans.

Monsieur le Maire explique que ce sont les seuls terrains assez importants pour réaliser des logements sociaux. Il rappelle que la commune n'arrivera pas à réaliser les objectifs fixés par l'État pour réaliser des logements sociaux eu égard à la difficulté de trouver des terrains et aussi par leur coût. Il est à noter que la commune étant carencée c'est le préfet qui a le pouvoir de préemption et c'est l'EPF son bras armé, qui a pu de ce fait acquérir les terrains au prix demandé par les propriétaires. Si au bout de 5 ans l'opération ne pouvait se réaliser c'est la commune qui devrait faire l'acquisition desdits terrains à l'ancien prix. Mais le risque est moindre puisque le prix du terrain a fortement augmenté.

Les membres de l'assemblée, A l'unanimité des membres présents et représentés

- ADOPTENT la délibération dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- AUTORISENT Monsieur le maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS PRÉCÉDENTS – QUART DES CRÉDITS 2021 EN 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les dispositions de l'article L.1612-1 modifié par la loi n° 2012-510 du 29 septembre 2012 qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour le budget principal.

Montant des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement de dette, restes à réaliser et reports) 1 280 442 €, le quart représente 320 110 € (chiffre arrondi) à affecter de la façon suivante :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	10 900.00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	171 596.00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	137 614.00 €
Total	320 110.00 €

Cette délibération permet de continuer à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022. Cette procédure est prévue par les textes et les dépenses engagées dans le cadre de cette autorisation feront bien l'objet d'une inscription au budget 2022 C'est une délibération qui se prend chaque année et ce dans toutes les collectivités.

Ce mode opératoire avait suscité de nombreuses questions lors de sa mise place mais depuis cette anticipation est devenue habituelle.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- AUTORISENT Monsieur le Maire à procéder au paiement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent des budgets de la commune non compris les crédits afférents au remboursement des dettes des restes à réaliser et des reports.

- PRECISENT que ces ouvertures de crédits seront reprises au budget 2021.



Commémorations et Hommages

8 MAI



14 JUILLET



20 AOÛT



11 NOVEMBRE



ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Gardons le cap tous ensemble !

Une nouvelle année s'offre à nous et toujours cette situation sanitaire préoccupante. Une santé fragile et c'est toute une famille, des amis qui se retrouvent plongés dans l'incertitude. Un signalement positif d'un enfant et ce sont des parents qui doivent jongler avec la vie professionnelle, le transport, un système de garderie, une instruction perturbée lourde de sens. Et bien d'autres situations qui ont bouleversé notre vie quotidienne. Cette période si particulière nous rappelle le rôle fondamental de l'élu de proximité avec tous les administrés. Nous nous devons d'être au service de vous toutes et de vous tous et ce, quelles que soient nos conditions sociales. Nous nous devons d'engager toute notre énergie et toute notre capacité à anticiper les problématiques à venir. C'est de notre responsabilité de ne laisser personne au bord du chemin.

Dans cette période morose, c'est à l'élu de proximité de repenser nos moments de convivialité, de repenser la vitalité de notre territoire, de repenser doublement l'attractivité de notre cœur de ville. Notre territoire regorge de talents artistiques, sportifs, entrepreneuriaux, de dynamiques responsables associatifs qui ont l'amour de notre si beau cadre de vie. L'élu se doit d'être ce catalyseur d'énergies positives.

Pour beaucoup, la dernière période de confinement a permis de (re)découvrir son voisinage, nos si belles collines et notre si belle douceur de vivre tant enviée. Tellement enviée que la tranquillité publique est régulièrement bafouée par de trop nombreuses incivilités pour ne pas dire plus. Heureusement, des collectifs comme "Voisins Vigilants" donnent l'alerte et dissuadent pour que nos gendarmes viennent à notre secours. L'enjeu de la sécurité du territoire est un enjeu majeur qui doit être au cœur de notre action politique.

Cette situation sanitaire ne doit pas être une excuse pour ne pas dynamiser notre village. Par ailleurs, le Marché du dimanche n'est vraiment pas un succès et une réflexion mériterait d'être menée pour trouver le meilleur jour pour notre commune.

Notre équipe doit maintenir le cap pour améliorer la vie quotidienne des habitants de notre village. En particulier, nous allons vérifier que les arbitrages des travaux communaux soient cohérents au regard de toutes les demandes des différents quartiers.

Gardons le cap, et gardons de beaux rêves pour notre si belle commune de la Cadière d'Azur.

Nous vous souhaitons santé, bonheur et réussite pour cette nouvelle année !

Nous sommes à votre écoute et n'hésitez à nous contacter.

Marie-Hélène Dostes
Christian Giangreco
Florence Coffinet
"Un avenir pour la Cadière"
06.48.06.45.65

Chers Cadiérennes et Cadiérens, en sus des conseils municipaux, je participe avec intérêt aux commissions municipales mises en place en mars 2021. L'installation de micros a été utile, reste à faciliter la communication par l'emploi de vidéo projecteur.

Je n'ai pas eu de succès ou de réponse quand j'ai :

- Voté pour un PLU intercommunal, la CASSB a un rôle majeur de mutualisation des compétences
- Proposé la mise en place d'une commission communale de déontologie
- Demandé les justificatifs des associations qui obtiennent des subventions

La création d'un théâtre de plein air avec gradins de 460 places, financé par la CASSB, va donner plus d'animation au village.

2022 année particulière, fin de la pandémie ? La vie reprendra je l'espère au printemps. Cela pourrait être exubérant, pourvu que cette liberté retrouvée n'entraîne pas trop d'incivilité.

« La Cadière pour tous » que je représente, vous souhaite une année 2022 pleine et joyeuse et la santé.

Pour me joindre : marcel.simon1708@orange.fr ou ma boîte aux lettres en mairie.



NAISSANCES

LAUNAI Liv, Jill, Robine.....29/01/21- La Ciotat
 FOURNIER Marla, Paquerette, Ondine03/02/21 - La Ciotat
 ZOPPI David, Yassin.....19/02/21 - La Ciotat
 VIALA Gabin Marius Jean.....18/06/20 - Marseille 8^{ème}
 DELUY Méline, Carole, Danielle04/04/21 - Toulon
 GUILLERMIER Céleste, Liv02/04/21 - La Ciotat
 SAGLIETTO Julio, Marius, Alexandre.....12/04/21- Marseille 8^{ème}
 TAVERNE Samuel, Daniel, Yves.....17/04/21 - La Ciotat
 BARY Gabriel, Guillaume.....19/04/21- La Ciotat
 SANCHEZ Eliott.....28/04/21 - La Ciotat
 COUREIT Johanna, Maryline, Marie-France.....08/05/21 - Toulon
 BARRIT Andrea, Harry, Philippe.....23/05/21 - Toulon
 THOMAS Charline, Elisabeth, Magali.....20/05/21 - La Ciotat
 SALDUCCI Margot, Blanche, Hélène04/06/21 - La Ciotat
 SCANO ARLON Tiago, Daniel, Philippe08/06/21 - La Ciotat
 PEPINOTREMENOS Lindsay26/06/21 - La Ciotat
 SOLBES Théo17/07/21 - Toulon
 LEMAÎTRE Pauline, Marine, Jacqueline30/07/21 - La Ciotat
 DAMANCE Timothée, Guillaume, Marie31/07/21 - La Ciotat
 BEAUDET BAUDOIN Anastasia.....01/08/21 - La Ciotat
 MIALHE Léo, Tom, Andréa11/08/21 - Aubagne
 BARRIT SEURIN Ethan, Alain, Franck10/08/21 - La Ciotat
 OLLER Giulia14/08/21 - La Ciotat
 VIOLANTE Oscar, Jean, Léon.....20/08/21 - La Ciotat
 PONTIER Louis, Michel, Robert, Henri02/09/21 - Marseille 8^{ème}
 FOUQUE Dylan, Régis, Claude17/09/21 - Aubagne
 HAUTOT Manoa.....24/09/21 - La Ciotat
 BORDES Suzie, Rose.....04/10/21 - La Ciotat
 LAPLACE Louis, Marius04/11/21 - La Ciotat
 PEREDA Théo, Alain, René12/11/21 - La Ciotat
 GUILPAIN Lyna, Nelly.....15/11/21 - La Ciotat
 ESNAY Ally, Margot09/11/21 - Toulon
 LAMOUR Léonie.....03/12/21 - Toulon
 BAULARD Romane Claudia Emma08/12/21 - La Ciotat

MARIAGES

Bruno SUPRANO- Beatriz HERNANDEZ RINCON.....5 janvier 2021 à 11h
 François CECCHI - Marie Josée CANDIANO16 Janvier 2021 à 11h
 Jean-Charles SÉNANT- Ha Young LEE.....13 février 2021 à 10h
 Serge DELL'UNTO - Esmeralda CAITO.....20 février 2021 à 14h30
 Michel TUYET - Michelle FOURIÉ.....10 avril 2021 à 11h
 Samuel LAMARRE - Candy MONTANINI.....26 avril 2021 à 14h
 Stéphane MERLE - Sonia BASCHNY15 mai 2021 à 11h
 Luis RECINOS ROMERO - Eric CHAVROCHE22 mai 2021 à 16h30
 Olivier LAUGIER et Caroline PALECKI.....19 Juin 2021 à 10h
 Damien DUVAL et Jessica CONRAUX21 juin 2021 à 15h30
 Aloïs DENOIX et Fanny MAESTRI.....26 juin 2021 à 16h
 Eric BAULARD et Florie ARMENGAUD13 juillet 2021 à 15h
 Grégory ARDAULT et TACHOUAFT Vanessa.....17 juillet 2021 à 15h30
 Patrick MOTT et ROUDIL Sylvie28 juillet 2021 à 15h
 FAURE Jean-Baptiste et FRANCOIS Camille.....30 juillet 2021 à 10h30
 CONTE Jean et MARCEAU-MILLET Julie.....31 juillet 2021 à 14h
 CADARS Benjamin et CHAIGNEAU Camille.....27 août 2021 à 15h30
 GERIN Guillaume et SERRA Marie-Anne.....04 septembre 2021 à 11h
 LAPLACE Jérôme et SARIGÖL Melodi.....04 septembre 2021 à 16h
 LADURE Gautier et DUMAS Margaux.....11 septembre 2021 à 11h
 CHÉREAU Antoine et GUITAUT Lucile18 septembre 2021 à 12h
 PEREDA Alain et CASILLAS Sabine09 octobre 2021 à 10H30
 ROSSI Justine et RICHELET Gabriel.....09 octobre 2021 à 15h
 FORNASIER Christian et DRAPIER Nathalie18 décembre 2021 à 16H30

DÉCÈS

Aimée SÉBAS Epouse JUSTINE.....03/01/21 - La Cadière d'Azur
 Véra ZARMATI Vve BEHAR.....30/01/21 - La Cadière d'Azur
 Jean FEVRIER11/02/21 - La Cadière d'Azur
 Odile RÉGNIER Epouse COIFFARD13/02/21 - La Cadière d'Azur
 Simone SACARA Epouse CORDEIL11/03/21 - La Cadière d'Azur



Georges WETTERWALD25/03/21 - La Cadière d'Azur
 Julienne LAUGIER Vve RICAUD03/04/21 - La Cadière d'Azur
 Jean-Claude LAMBOLEZ12/04/21 - La Cadière d'Azur
 François FAVARD24/04/21 - La Cadière d'Azur
 Frédéric LANGLOIS12/05/21 - La Cadière d'Azur
 Josette DAVID Vve JANSOULIN.....27/05/21 - La Cadière d'Azur
 Roger BOSI06/06/21 - La Cadière d'Azur
 Jeannine FIGARA Vve LEVASSEUR13/07/21 - La Cadière d'Azur
 Christian GAYRAUD.....25/07/21 - La Cadière d'Azur
 Andrée BADÉE Vve LUBER30/07/21 - La Cadière d'Azur
 André MEUNIER.....05/08/21 - La Cadière d'Azur
 Henri MONTEFUSCO15/08/21 - La Cadière d'Azur
 Michel BRESSEAU09/08/21 - La Cadière d'Azur
 Anne ODENA26/08/21 - La Cadière d'Azur
 Emile PELLISSIER.....03/09/21 - La Cadière d'Azur
 Noëlie JOURDAN Vve RIBUOT20/09/21 - La Cadière d'Azur
 Yves NICOLLE02/10/21 - La Cadière d'Azur
 Roland REGLIONI08/10/21 - La Cadière d'Azur
 Joséphine GRATAROLA Vve DAMIANO26/10/21 - La Cadière d'Azur
 Janine ROLANDO Vve GREGOIRE.....28/10/21 - La Cadière d'Azur
 André BELLEUX11/11/21 - La Cadière d'Azur

TRANSCRIPTIONS

Vincenta SERRANO Vve DOMINGO HIRRALES.....31/12/20 - La Seyne-sur-Mer
 Marc GUÉRARD.....03/01/21 - La Ciotat
 Pierrette BRIANO Epouse DAMIANO01/01/21 - Le Beausset
 Robert TORT12/01/21 - Aubagne
 Pierrette DUPUY Vve LOUISET.....13/01/21 - Ajaccio
 Christian VIVIER26/12/20 - Plan de Cuques
 Simonne DEFORGES Vve GUICHE.....26/01/21 - La Ciotat
 Robert MURU27/01/21 - Ollioules
 Evelyne PORTE Vve DE SALVO22/01/21 - Marseille 4^{ème}
 Isaac BEHAR.....26/01/21 - Toulon
 MarioCASULA05/02/21 - Marseille 5^{ème}

Jeanne PATURLE Vve PERRIN11/02/21 - Marseille 15^{ème}
 Gérard ROUX11/02/21 - Marseille 5^{ème}
 Caroline SANTONI Vve FEUVE19/02/21 - Toulon
 Odette LIBION Vve BOUDIER22/03/21 - La Ciotat
 Jacqueline DUQUOC Epouse GAËL.....24/03/21 - Bandol
 Annie-Claude BARTOLI partenaire de Mr CLARISSE.....04/04/21 - La Ciotat
 Anne CESARI Vve RIGAUD12/04/21 - La Ciotat
 Rachid OUMENANA14/04/21 - Le Luc
 Pierrette BALLAURI Vve JOURDAN20/04/21 - La Ciotat
 Henri LAMMENS.....22/04/21 - La Seyne-sur-Mer
 Zoltan PALUMBY06/05/21 - Marseille 9^{ème}
 Henri RICAUD.....19/05/17 - Marseille 13^{ème}
 Roger FARGUES12/05/21 - Marseille 3^{ème}
 André SICARD02/05/21 - Brignoles
 Ntolo MBIDA Vve GUEGANIC08/06/21 - Marseille 9^{ème}
 Frédéric GAMBIN14/06/21 - La Ciotat
 Ange DAMIANO01/07/21 - La Ciotat
 MichelineARNAUD Vve BRUN06/07/21 - La Ciotat
 Jean DELALANDE19/07/21 - La Ciotat
 Christian PHILIBIN14/08/21 - La Ciotat
 Danielle THIL Vve ROUX13/08/21 - La Ciotat
 HenriGAUCI.....18/08/21 - La Ciotat
 Jean LAROCHE.....20/08/21 - La Ciotat
 Hervé PERRONE.....17/07/21 - Céphalonie (Grèce)
 Régine DURANDO09/09/21 - Marseille 4^{ème}
 Jean-François BOUGET12/09/21 - Toulon
 Colette LATTE Epouse PONTE25/09/21 - Plan de Cuques
 Marie-Thérèse DEMURU Vve RIVIERE30/09/21 - Nans les Pins
 Auguste GARCIA13/10/21 - La Ciotat
 Michel RENARD17/10/21 - Toulon
 Jean-Jacques VERDU25/10/21 - La Seyne-sur-Mer
 Josette POULIQUEN Vve GAIROARD.....13/11/21 - La Ciotat
 Colette POUSSARD Vve DELORME21/11/21 - La Seyne-sur-Mer
 Helene SAVE Vve LE HENAFF24/11/21 - Marseille 5^{ème}
 Marthe HUGON Epouse PEYROUTOU08/12/21 - La Ciotat
 Gérard PEYROUTOU10/12/21 - La Ciotat

Enregistrés jusqu'au 15 décembre 2021





Bilan des travaux depuis Janvier 2021

(Liste non exhaustive)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS

- **Avenue Marx Dormoy** : extension d'un caniveau grille de récupération des eaux pluviales.
- **Bâtiments communaux** : reprise de toitures, des étanchéités de couverture et des écoulements d'eau de pluie. (Église Saint André, rue Blanquerie, rue de l'Église, rue des Anciennes Écoles.)
- **Chemin de l'Argile** : pose d'une glissière de sécurité.
- **Chemin de l'Argile** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, réfection (tranche 2) du réseau d'adduction d'eau potable.
- **Chemin de la Toussane** : réfection partielle (partie basse du chemin) du revêtement de la voirie.
- **Chemin des Aires de Sainte Madeleine** : reprise partielle (partie basse du chemin) du revêtement de la voirie.
- **Chemin des Baumes (à proximité du city stade)** : installation d'un module d'entraînement pour adulte.
- **Chemin des Belles Pierres** : nouvelle tranche de requalification partielle des accotements et du revêtement de voirie, avec reprise d'une glissière de sécurité en bois.
- **Chemin des Vannières et des Ricards** : réfection d'un réseau pluvial existant.
- **Chemins communaux** : nettoyage et mise en propreté de la bande de roulement – Fauchage des bords et des accotements de la voirie communale.
- **Chemins intercommunaux** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, fauchage des bords et des accotements de la voirie intercommunale.
- **Cimetière** : réfection d'une canalisation d'eau alimentant une fontaine de distribution.
- **Complexe sportif Francis Itrac** : Changement des paniers existants du terrain de basket avec ajout d'un panier supplémentaire et remplacement du grillage d'enceinte - Pose et mise en service d'agrès sportifs (à proximité des courts de tennis).
- **Écoles (groupe scolaire) rue Paul Bert** : réparation d'une fuite sur la canalisation du réseau d'eau de distribution de la chaudière.
- **Espace Culturel (salle des fêtes) rue Aristide Briand** : remplacement du système de ventilation de la climatisation réversible – Mise en service d'un équipement sonore individualisé.
- **Espace les Abattoirs avenue Pichou Espanet** : réaménagement et requalification des locaux du service municipal « Accueil Jeunesse de la Commune de La Cadière d'Azur (AJCC) » - Réparation et remise en service de la climatisation réversible de l'immeuble.
- **Fleuve du Grand Vallat** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, dans le cadre de la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), débroussaillage du lit et des berges du petit fleuve côtier.
- **Mairie annexe** : réaménagement et requalification des services Accueil - Etat Civil et Urbanisme.
- **Parking de la Font d'Abeille** : confortement et mise en sécurité de la barre rocheuse.
- **Réseau collectif des eaux usées (assainissement)** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte baume, travaux d'entretien, de réparation, de rénovation, de renforcement et d'extension du réseau existant.
- **Réseau d'adduction d'eau potable** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte baume, travaux d'entretien, de réparation, de renforcement, de redimensionnement et d'extension du réseau existant.
- **Réseau d'éclairage public** : travaux d'entretien, de réparation et de renforcement du réseau existant.
- **Réseau et gestion des eaux pluviales urbaines** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte baume, travaux d'entretien, de réparation, de renforcement, de redimensionnement et d'extension du réseau existant.
- **Route Départementale 66** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, réfection et maillage du réseau d'adduction d'eau potable afin de renforcer la distribution desservant les quartiers au nord du territoire communal.
- **Routes Départementales** : sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, entretien et requalification des voies départementales et de leurs accotements.
- **Rue Aristide Briand** : création d'un point d'accueil multi services (ancienne Caisse d'Épargne) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Rue de l'Hôpital – Rue Denfert Rochereau** : installation de mains courantes et bouchardage des pavés au sol afin de renforcer la sécurité du cheminement piéton.
- **Signalisation routière horizontale** : reprise du marquage au sol sur signalisation « stop, dos d'âne, séparateur de voie, zébra » au village et en périphérie (quartiers).
- **Stade de football Gilbert Itrac** : renforcement du grillage d'enceinte avec reprise du portail d'accès au terrain – Griffage trimestriel de la pelouse synthétique - Reprise peinture de l'ensemble des vestiaires et des espaces existants.
- **Traverse du Pas d'Antuni** : installation d'une glissière de sécurité en bois.
- **Village** : acquisition et mise en service de deux balayeuses – aspirateurs automatiques attachées au service propreté.
- **Village** : installation et mise en service de l'éclairage des illuminations pour les fêtes de fin d'année.
- **Village** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, nettoyage à haute pression d'eau, des rues d'intérêt intercommunal.



Bâtiments communaux



Pendant



Après

Chemin de la Toussane



Chemin de l'Argile



Chemin des Aires de Sainte Madeleine



Chemin des Baumes



Pendant



Après

Chemin des Belles Pierres



Chemins communaux



Chemins communaux



Cimetière



Complexe sportif Francis Itrac



Complexe sportif Francis Itrac



Espace Culturel



Espace Culturel



Espace les Abattoirs - Service AJCC



Mairie annexe- Service Accueil et État Civil



Mairie annexe - Service Urbanisme



Parking de la Font d'Abeille - Avant



Parking de la Font d'Abeille - Pendant



Parking de la Font d'Abeille - Après



Réseau d'éclairage public



Rue Denfert Rochereau



Stade football Gilbert Itrac



Village



Rue Aristide Briand



Signalisation routière horizontale



Rue de l'Hopital



Stade football Gilbert Itrac



Traverse du Pas d'Antuni



Village



Village



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN EN COURS

- **Chemin de la Bégude** : reprise partielle du revêtement des accotements de la voirie.
- **Chemin des Aires de Sainte Madeleine** : automatisation du remplissage du bassin d'eau non potable pour espaces verts, par asservissement avec la pompe du puit des Paluns.
- **École maternelle rue Paul Bert** : réfection et requalification des sanitaires du rez-de-chaussée.
- **Parking de la Font d'Abeille** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, création d'un Théâtre de plein air avec requalification des espaces environnants.
- **Parking de la Font d'Abeille – Chemin des Baumes** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, création d'une zone de stationnement supplémentaire et d'une voie de sortie débouchant sur le chemin des Baumes.
- **Territoire communal** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, création d'un réseau « fibre optique » pour le déploiement et l'exploitation de communications électroniques.
- **Village** : confortement et mise en sécurité de la barre rocheuse servant d'assise foncière au village (2ème secteur).



Chemin de la Bégude

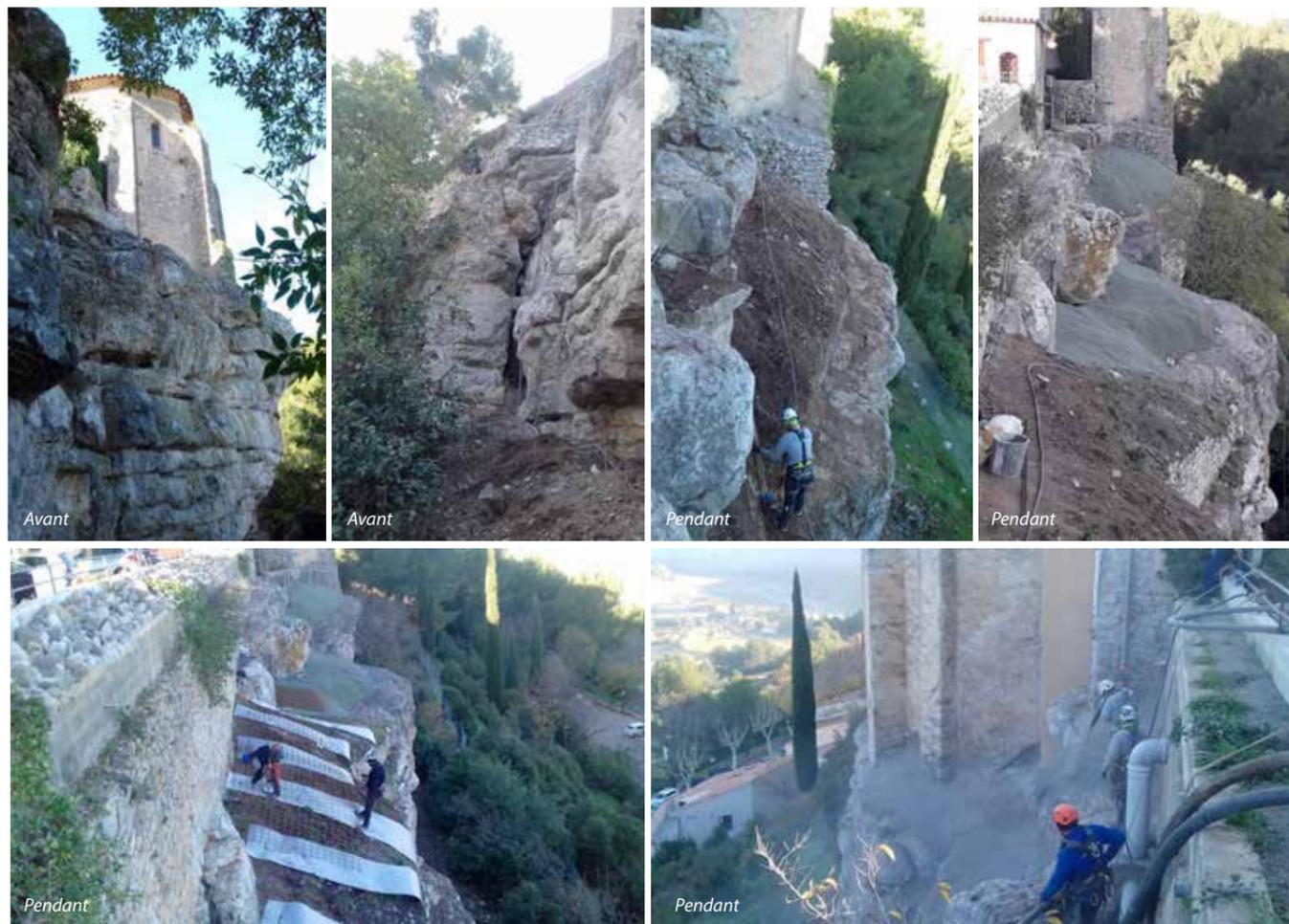


École maternelle



Parking de la Font d'Abeille





Village

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN À VENIR

- **Ancien chemin du Castellet** : création d'un réseau électrique pour apport en énergie sur le site de la Font d'Abeille.
- **Chemin de Fontanieu** : réfection partielle (côté chemin de l'Argile) de soutènements avec requalification des accotements et du revêtement de la voirie.
- **Chemin de l'Argile** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, réfection (tranche 3 - Fin) du réseau d'adduction d'eau potable.
- **Chemin de la Croix des Signaux** : requalification partielle du revêtement de la voirie.
- **Chemin de Saint Antoine** : requalification partielle des accotements et du revêtement de la voirie, sous convention à hauteur de 50 %, avec la municipalité de Saint Cyr sur Mer.
- **Chemin des Aires de Sainte Madeleine (partie haute)** : sous maîtrise d'ouvrage du SymiélecVar (syndicat intercommunal d'électrification), enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie).
- **Chemin des Baumes – Square Edmond Mori (Jardin de la Tour)** : réfection et requalification de l'aire de jeux pour enfant et des modules existants.
- **Chemin du Malpasset et de la Muscatière** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, création d'un Point d'Apport Volontaire (PAV) pour ordures ménagères et tri sélectif.

- **École élémentaire rue Paul Bert** : réfection et requalification des sanitaires extérieures.
- **Ecoles (groupe scolaire) rue Paul Bert** : remplacement des canalisations du réseau d'eau de distribution de la chaudière.
- **Mairie annexe** : rénovation de la façade sud de l'immeuble.
- **Parking de la Font d'Abeille** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, réaménagement et requalification d'une zone de stationnement.
- **Parking de la Font d'Abeille** : Extension de la vidéo-protection suite aux travaux en cours sur site.
- **Réseau d'éclairage public** : équipement (tranche 1) en ampoule basse consommation « led » du réseau d'éclairage public communal.
- **Rue des Aires Longues** : reprise du revêtement de la voirie au droit du carrefour avec la rue Aristide Briand et la traverse des Moulins.
- **Stade de football Gilbert Itrac** : réhabilitation et requalification de locaux et de sanitaires – Changement de la pompe de distribution d'eau des douches.
- **Village** : confortement et mise en sécurité de la barre rocheuse servant d'assise foncière au village (3ème et 4ème secteurs).



Travaux réalisés en direct par les services techniques municipaux
(Liste non exhaustive)

Entretien Général



Nettoyage bassin de rétention chemin des Roquettes



Installation panier de basket supplémentaire complexe sportif Francis Itrac



Nettoyage chemins communaux



Entretien cour de l'école maternelle



Entretien des allées du cimetière



Restauration Moulin de la Font d'Abeille



Entretien Général



Service propreté - Village



Installation panneaux élections - Village



Désherbage thermique pour effacement mauvaises herbes - Village



Installation et aménagement barnum pour bureau de vote élections - Village



Espaces Verts - Fleurissement - Débroussaillage



Entretien espaces verts avenue de la Libération



Débroussaillage avenue Magloire Giraud



Fleurissement avenue Marx Dormoy



Plantations Centre Technique Municipal



Débroussaillage chemin de Saint Marc



Entretien espaces verts aire de jeux chemin des Aires de Sainte Madeleine



Entretien espaces verts chemin des Vallouches



Débroussaillage accotements chemin du Malpasset et de la Muscatière



Espaces Verts - Fleurissement - Débroussaillage



Pendant



Entretien espaces verts le Puit des Oliviers



Après

Débroussaillage chemin piétonnier de Saint Marc



Taille arbres école élémentaire

Espaces Verts - Fleurissement - Débroussaillage



Taille arbres parking de la Font d'Abeille



Taille arbres parking des Anciens Combattants



Taille arbres place Louis Grenat



Fleurissement Square Athanase Bonifay



Débroussaillage traverse du Pas d'Antuni



Fleurissement square Emile Préboist



Pendant



Après

Débroussaillage traverse Athanase Bonifay



Voirie



Nettoyage voirie avenue de la Libération



Elagage avenue de la Libération



Elagage chemin de Fontanieu



Reprise îlot de signalisation percuté chemin de l'Argile



Elagage chemin de l'Argile



Entretien caniveau chemin des Arnauds



Pendant

Après

Fauchage accotements chemins communaux



WORLD CLEANUP DAY



Le World Cleanup Day, appelé aussi journée mondiale du nettoyage de notre planète, est une opération planétaire. L'association World Cleanup Day - France a été fondée en mars 2017 par un groupe de citoyens pour promouvoir le World Cleanup Day sur notre territoire. Elle est accréditée par l'organisation non gouvernementale Let's Do It World ainsi que par une licence de marque.

La commune a participé au World Cleanup Day du 18 septembre en organisant le nettoyage de la forêt du Défend.



LABEL

"VILLES & VILLAGES FLEURIS - QUALITÉ DE VIE"



Toute l'équipe municipale est heureuse de vous informer que le jury régional du Label « Villes & Villages Fleuris - Qualité de Vie » en Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé d'attribuer à notre commune le label « 3 fleurs » !

Ce Label « Qualité de vie » fait partie des dispositifs mis en place par la région Sud dans le cadre d'une politique équilibrée de protection de l'environnement et d'attractivité touristique au service du développement durable.

Outre la volonté de l'équipe municipale d'œuvrer à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie, l'obtention de ce label vient récompenser le travail quotidien des agents communaux, ainsi que les initiatives des administrés qui contribuent eux-aussi, à l'embellissement de notre village et territoire communal !



Visite du Jury Régional du Label - jeudi 22 juillet

LA COMMUNE OFFRE UN CABAS

Afin de réduire les déchets, la commune de La Cadière d'Azur vous offre un cabas en toile de coton recyclé. Chaque foyer Cadiéren pourra venir le récupérer avec cette annonce à la Maison du Tourisme de La Cadière.

MAISON DU TOURISME

11 Place Charles de Gaulle 83740 La Cadière d'Azur
Tél : 04.94.90.12.56 – tourismecadiere@orange.fr
Ouvert mardi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.



BON POUR UN CABAS



Rentrée du 4 septembre 2021

Peu de changement cette année, 7 classes en élémentaire et 4 classes en maternelle :

Maternelle

Mme Gouchon (directrice), Mme Noterman, Mme Blanchet, Mr Mahamedi (professeurs des écoles)

Mme Grelu, Mme Ceccarelli, Mme Russo, Mme Neu, Mme Barile (Agents Territoriaux Spécialistes des Ecoles Maternelles)

Élémentaire

Mr Vella (directeur), Mme Lafaye, Mme Reggiani, Mme Casanova, Mme N'Guyen Ba Thien, Mme Gauthier, Mme Corbani (professeur des écoles)

Mme Thaurin, Mme Ambruster, Mme Barillier, Mme Batrol, Mme Bertucci, Mme Corti, Mme Roméro, Mme Fabre, Mme Bertucci (cantine et surveillance cour)



Équipe ATSEM



Équipe enseignante école maternelle



Équipe municipale



Équipe enseignante école élémentaire



Les enfants ont eu le plaisir de voir le père Noël et son lutin !!



QUELQUES NUMÉROS UTILES

Ecole élémentaire : 04 94 90 13 11

Ecole maternelle : 04 94 90 14 96

Affaires scolaires : 04 94 98 87 91 m.velasco@lacadieredazur.com

affaires.scolaires@lacadieredazur.fr

ALSH : 06 83 98 82 09 - al.lacadiere@odelvar.com

Nous avons fêté le départ de notre directrice de l'école Maternelle, Françoise BETTINI-MAITRE.

Elle a accompagné nos enfants depuis 1997 ! Bonne Retraite !





Merci à l'Amicale Laïque pour le beau spectacle offert aux enfants cadiérens !

3 agents de l'Odel Var

Depuis le 25 octobre, changement de prestataire suite au nouveau marché ; la FOL est remplacée par l'Odel var. Nous remercions toute l'équipe de Jonathan Lopez et Jessica Aubert qui nous ont accompagnés ces dernières années, et nous souhaitons la bienvenue à l'équipe de Stéphane Nguyen.



Notre nouvelle équipe ALSH Odel : Stéphane, Rama, Mat et Anthony (derrière)

Sorties École du développement durable mises en place grâce à la communauté d'agglomération sud sainte baume

Sortie Sentier sous-marin Port d'Alon

Classes de CM1 et CM2 de mesdames Gautier et Lafaye



Sortie en bateau depuis le port de Sanary pour aller observer les dauphins

Classes de CP, CE1, CE2 de N'Guyen, Casanova, Corbani, Vella



Sport

Après une année en demi-teinte dû à la crise sanitaire nous avons été malheureusement contraints d'annuler et de reporter comme l'année précédente un bon nombre d'activités ou de rassemblements sportifs qui devaient avoir lieu sur la commune, cela ne nous a pas empêché de réaliser quelques projets.

Terrain de basket

Remise en état du terrain de basket : changement et renforcement du grillage autour du terrain, réfection des poteaux et mise en place d'un troisième poteau sur le côté afin de satisfaire un plus grand nombre de participants.



Zone d'agrès

Au stade du défends, la mise en place d'un site d'agrès ouvert à tous afin d'entretenir la condition physique. Tous les différents modules installés allant du débutant aux sportifs confirmés. Un module complet regroupant plusieurs ateliers sur le même agrès a aussi été installé proche du terrain du city stade afin de satisfaire les plus jeunes.

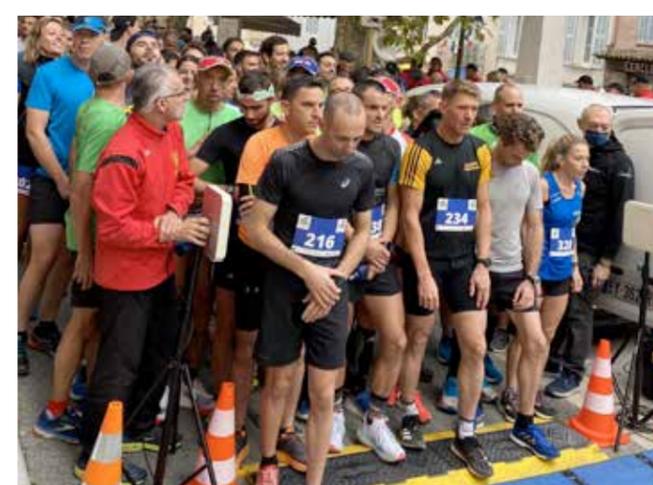


Course des vignes 2021

Après une interruption en 2020 due à la crise sanitaire c'est avec une joie immense que le service des sports de la commune de la Cadière d'Azur a pu relancer la onzième édition de la course des vignes, l'engouement étant toujours là puisque pas moins de 300 participants étaient au départ.

Malgré les consignes sanitaires qui nous ont obligés à supprimer le buffet campagnard, nous avons quand même pu offrir une course remplie de convivialité, chaque participant a pu repartir de la Cadière d'Azur avec un tee-shirt de course ainsi qu'un sac de denrées alimentaires.

Un grand merci à tous nos fidèles bénévoles ainsi que nos sponsors.



Coupe sud PACA VTT X CO

Le 23 mai 2021 le club de vélo de la Cadière d'Azur (COV) organisait avec la participation de la commune de la Cadière d'Azur au Défends la coupe PACA VTT.

Au programme 7 épreuves étaient prévues. Une organisation parfaite a permis la réussite de cette magnifique journée.





AJCC

ACCUEIL JEUNESSE DE LA COMMUNE DE LA CADIÈRE

PROMENEUR DU NET

Marion est animatrice/directrice de l'AJCC et elle a élargi le champ de ses actions en devenant Promeneur du Net. Ainsi durant l'année elle veille les réseaux sociaux sur lesquels nos jeunes interviennent, elle est de bon conseil, à l'écoute et régulièrement durant les vacances, sensibilise les ados autour de vidéos, d'échanges... Pendant les vacances d'octobre, elle est intervenue auprès de 26 ados inscrits à l'AJCC.

Ce dispositif est co-financé par la CAF et la commune, et la FOL coordonne les différents PdN du Var. Marion a été dotée d'outils numériques, dont un téléphone, une tablette et un ordinateur portable.

Comment la contacter ?

Le Promeneur du Net de notre commune est identifié en la personne de Marion SIMONIN. Pour la joindre sur son téléphone professionnel : 06.67.38.23.36 Par mail : promeneurdunet@lacadiredazur.fr Sur les Réseaux sociaux : Marion AJCC, Promeneur du Net.

Le Promeneur du Net, c'est qui ?

Le Promeneur du Net est un professionnel, éducateur ou animateur, qui exerce dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale... En entrant en relation avec les jeunes sur Internet, le Promeneur du Net élargit son territoire d'intervention et poursuit en ligne son travail réalisé sur le terrain.

Quel est son rôle ?

Le Promeneur du Net écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement et la recherche de réponses à leurs interrogations. De la simple information à donner au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec les jeunes, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image



VACANCES D'AVRIL 2021

Un accueil restreint avec un minimum d'effectif mais un maximum d'envie ! Deux semaines en présence de Fati, stagiaire en BPJEPS sportif qui a mis en application un projet autour du sport pour la plus grande joie des présents : découverte de randonnées, d'activités sportives simples et ludiques... une plus value pour l'équipe de l'AJCC.



ÉTÉ 2021

Un été riche en rencontres et en présences, dans un foyer avec un mobilier tout neuf !

Quelle agréable surprise pour nos ados de découvrir leur foyer remis à neuf ! Cofinancé par la CAF, la commune dans le cadre de ses investissements a doté l'AJCC d'un nouveau mobilier, plus fonctionnel et répondant aux besoins d'accueils.



UNE ANNÉE 2021 RICHES EN PROJETS

Nous ne pouvons évoquer cette année d'accueil sans penser immédiatement aux restrictions et consignes sanitaires. Des conditions d'accueils et d'ouvertures continuellement en évolution. Le service Jeunesse et Sport, a fait preuve de résilience, d'adaptation et d'ingéniosité permettant un accueil dès lors que cela était possible.

Ainsi les adolescents de la commune ont été accueillis durant les vacances d'hiver, d'été, d'automne et de Noël. 62 jeunes ont ainsi fréquenté la structure de l'AJCC durant cette année.

VACANCES DE FÉVRIER 2021

Deux semaines d'activités pour une vingtaine d'entre eux ; de nombreux projets ont débuté pour cette année 2021, notamment sur le développement durable avec la rencontre des ambassadeurs du SITOMAT. De même qu'une séance de cinéma avec Mireille VERCELLINO autour de thème « Cinéma Autrement ».



Une moyenne de 24 ados se sont inscrits à l'AJCC. Avec des pics d'accueil allant à 33 jeunes.

Les thèmes associés à ces vacances ont été portés par l'équipe autour du patrimoine local et varois, du développement durable, de la vie en collectivité.

Avec un grand besoin pour tous nos jeunes d'ouvertures, de grands espaces et d'actions ! Ils ont été gâtés.



Deux mini camps dans le haut Var et au Castellet





Un séjour court réalisé dans le haut Var en complément des actions quotidiennes.



Découverte du Mont Lachens



Visite du village de caractère Bargème



Toutes les matinées, une sortie plage a été proposée.



OCTOBRE 2021

Les jeunes de l'AJCC ont pu se retrouver durant les vacances d'octobre pour 15 jours de vacances ; Un programme d'activités établi avec et pour eux. Equitation, OK Corral, Randonnées, activités sportives et Géocaching (trouver des caches dans le village tout en partant à la découverte de notre patrimoine), sensibilisation au Développement Durable... Comme nous l'indiquons souvent à nos ados, l'équipe pédagogique



(Marion et Sylvain) est là non seulement pour permettre un accès à du loisir mais également et surtout pour transmettre et porter la vie sociale en lien avec l'épanouissement de nos jeunes, la citoyenneté, la laïcité et la vie sociale de notre commune. Ainsi les jeunes participent à l'AJC'Net, journée de nettoyage des espaces collectifs, apprennent en lien avec le SITTOMAT à mieux trier leur déchet et ceux du foyer de l'AJCC ou encore réfléchir aux droits de l'enfant dans le cadre du partenariat entre la commune et l'UNICEF.



MÉDIATHÈQUE 20 ANS

La médiathèque de Sanary fête ses 20 ans... Les ados de La Cadière d'Azur y ont participé !

Sous l'égide de la commune de Sanary, le foyer ados de Sanary organisé par la FOL a invité les jeunes de l'AJCC à la première rencontre E-Games ; cela consiste à se retrouver autour des jeux de consoles sous forme de tournois. Ainsi les communes de Sanary, Six-Fours, La Londe, Néoules et La Cadière ont répondu présentes. 8 ambassadeurs ont représenté la commune ; la victoire est revenue à Six Fours qui remporte le 1er prix ; de nombreux lots ont été distribués à tous les participants et promis, l'année prochaine nos jeunes feront mieux !!

Ces échanges reprennent enfin, suite à la période sanitaire très difficile. Pour rappel, les structures ados des communes voisines se retrouvent depuis plusieurs années autour d'actions collectives pour valoriser le patrimoine de la CASSB. Ainsi par exemple, la cadière organise chaque année un bubble foot et Lazer Forest au complexe Francis Itrac et dans la forêt du Défends.

Cette rencontre s'est déroulée à la Médiathèque de Sanary, fêtant ses 20 ans.



Une cinquantaine d'adolescents ont participé au 1er E-game organisé par Sanary.



Décoration de notre foyer avant les vacances de Noël



Maison du Tourisme de La Cadière

BILAN ÉTÉ 2021

La Maison du Tourisme a reçu un peu plus de clientèle que l'été dernier. Nous avons moins ressenti le pic d'affluence du 14 juillet au 15 août cette année. Nous avons l'impression que beaucoup de résidents de la PACA ont réalisé des courts séjours dans leur région, mais aussi que la poursuite du télétravail pour toute une partie des Français a permis d'associer séjour et travail en s'affranchissant des dates habituelles de vacances.

Autant les Français étaient présents en nombre, autant les étrangers sont revenus mais peu nombreux et que certaines nationalités. Nous notons une reprise touristique avec l'Europe du nord, essentiellement la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Notre travail sur le net, les réseaux sociaux ne cesse de s'accroître alors que l'accueil physique diminue. Les touristes préparent de plus en plus leurs vacances sur le net, ils complètent sur place leurs dernières recherches avec leur smartphone ou en passant à la Maison du Tourisme.

Recevoir les clients à la Maison du Tourisme demeure toujours important, mais il devient primordial de jouer d'un site internet de qualité compatible pour les téléphones mobiles. Tournant que nous avons pris en 2020 et nombreux visiteurs nous en félicitent.

Voici le lien de notre site internet : <https://tourisme-lacadieredazur.fr/>
Pour Facebook : <https://www.facebook.com/tourismecadiere>
Pour Instagram : <https://www.instagram.com/tourismecadiere/>

De plus, avec les nouvelles normes sanitaires, la visite du village avec QR-Codes a beaucoup de succès, elle permet de visiter à son rythme et n'importe quand, sans aucun document.

NEWS 2021

La Maison du Tourisme a pu cette année accueillir à nouveau une stagiaire de début mai à fin août, d'où une ouverture cet été de la structure du lundi au samedi avec une grande amplitude horaire, de 9h à 13h et de 14h à 19h.

Cette aide supplémentaire a permis de réaliser le dossier de demande de classement Station Verte pour la commune de La Cadière d'Azur, 1er label d'écotourisme en France. Le jury est passé le mardi 19 octobre, nous finalisons la labellisation grâce à l'aide de Gwenaëlle Paccard, en stage cet été, puis venue en renfort pour son obtention.

Tout sur Station Verte au lien suivant : <https://www.stationverte.com/>

La Maison du Tourisme a obtenu le renouvellement du label Tourisme & Handicap pour 2 types de handicap : l'auditif et le mental. Nous attendons à présent la qualification Var Handicap pour les 4 types de handicap.

Le département du Var a pris des retards dans les dossiers avec la covid-19.



TAXE DE SÉJOUR 2021

Les montants de la taxe de séjour demeurent les mêmes depuis 2019.

Depuis ce mois de septembre, **les hébergeurs peuvent la payer directement en ligne**, sur le portail logeur au lien suivant : <https://portail-ot-lacadieredazur.mataxedesejour.net/>

Catégories	Tarifs votés par la commune le 27/09/2018	TOTAL (avec la taxe additionnelle du département de 10%)
Palaces	3,00€	3,30€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles.	2,50€	2,75€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles.	1,10€	1,21€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles.	1,00€	1,10€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles.	0,65€	0,72€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65€	0,72€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45€	0,50€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,22€

Hébergements	Taux voté par la commune le 27/09/2018	Taux avec la taxe additionnelle du département de 10%
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	2%	2,2%*

* Nombre de personne assujetties et non exonérées X Nombre de nuits du séjour X Tarif variable majoré (1)

(1) Tarif variable = Prix HT par occupant de la nuitée (2) x 2,2% plafonné à 1,21€ (taxe additionnelle du département incluse dans le calcul)

(2) Prix HT par occupant de la nuitée = Prix de l'hébergement HT pour le séjour divisé par le nombre de jours du séjour divisé par le nombre d'occupants.



Une Station Verte est un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu au niveau national comme une Station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un écotourisme en lien avec un patrimoine naturel, culturel ou historique, et respectueux de l'environnement. La commune est très honorée d'avoir été labellisé Station verte cette année.



Animations de la Maison du Tourisme en 2021

VIDE-GRENIERS

La Maison du Tourisme a organisé 1 vide-greniers, celui d'avril a été annulé avec le confinement.
Le samedi 11 septembre : de 08h à 18h, la journée au Boulodrome.



VISITE CENTRE ANCIEN ET ANECDOTES

Samedis 12 Juin et 09 Octobre de 10h à 12h
Jeudis 22 Juillet et Mardi 17 Août 17h-19h, la visite en mai a été annulée à cause du covid
Pour découvrir les petites ruelles chargées d'histoire à l'occasion d'une visite commentée du village, alternant explications historiques et anecdotes.
Ces visites ont été très appréciées et réalisées avec le respect des normes sanitaires en vigueur.



LE MARCHÉ DOMINICAL FÊTE NOËL

Le dimanche 12 décembre



Animations organisées par la Municipalité et de la Maison du Tourisme en 2021

FÊTE DE LA MUSIQUE

Lundi 21 Juin 19h
Place Jean Jaurès
Concert du groupe Harpyotime & The Nightbird - Style Chicago Blues Swing



FÊTE DE LA SAINT JEAN

Jeudi 24 Juin 19h
Place Jean Jaurès
Danses et musiques provençales animées par le groupe folklorique L'Escolo

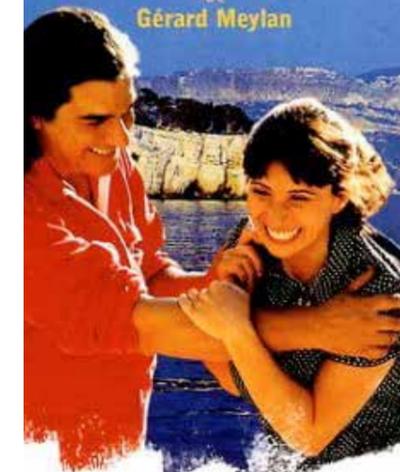


FÊTE NATIONALE

Mercredi 14 Juillet 21h30
Place Jean Jaurès
Grand concert spécial Goldman



Ariane Ascaride
et
Gérard Meylan



PROJECTION DE FILM

Place Jean Jaurès
Vendredi 23 Juillet 22h
Film Marius et Jeannette de Robert Guédiguian

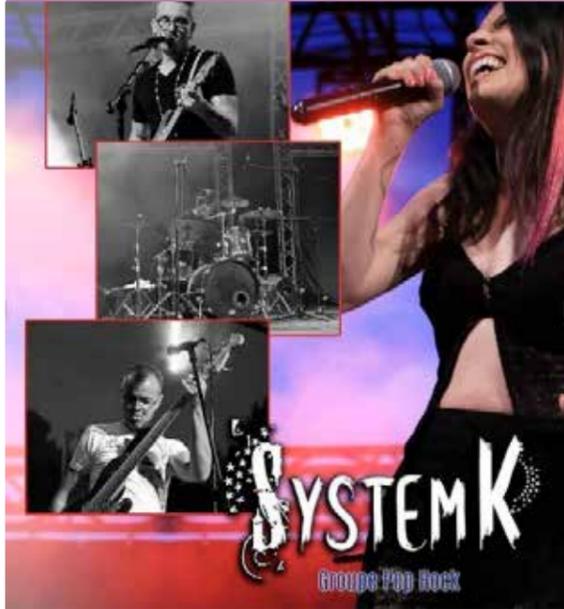
MARIUS ET JEANNETTE
un film de Robert Guédiguian



VENDREDI 30 JUILLET - 21H30

Place Jean Jaurès

Concert Pop Rock du groupe System K



PROJECTION DE FILM

Place Jean Jaurès
Vendredi 6 Août
22h

Film La Fille du Puitsatier de Daniel Auteuil. Adaptation du livre de Marcel Pagnol.



DIMANCHE 15 AOÛT - 21H30

Place Jean Jaurès

Le groupe Tornero Italiano interprète les plus grands succès de la musique italienne des années 70 à nos jours



LUNDI 16 AOÛT - 21H

Place Charles de Gaulle

Route 83 Concours de chant avec Joëlle & Nadia, puis spectacle avec l'humoriste P. Cottet-Moine et du chanteur Sebastien El Chato



FÊTE DE LA LIBÉRATION DE LA CADIÈRE D'AZUR

20 Août - 20h - Place Charles de Gaulle

Grand Concert de l'Harmonie des Équipages de la Flotte de Toulon





ACCUEIL DU VESPA CLUB DE SAINT-CYR-SUR-MER À LA CADIÈRE D'AZUR.

18 Septembre - 11h30 - Centre Village

La Municipalité les a accueillis autour d'un apéritif convivial.



CONCERT DE LA SAINTE CÉCILE PAR LA LYRE VIGNERONNE

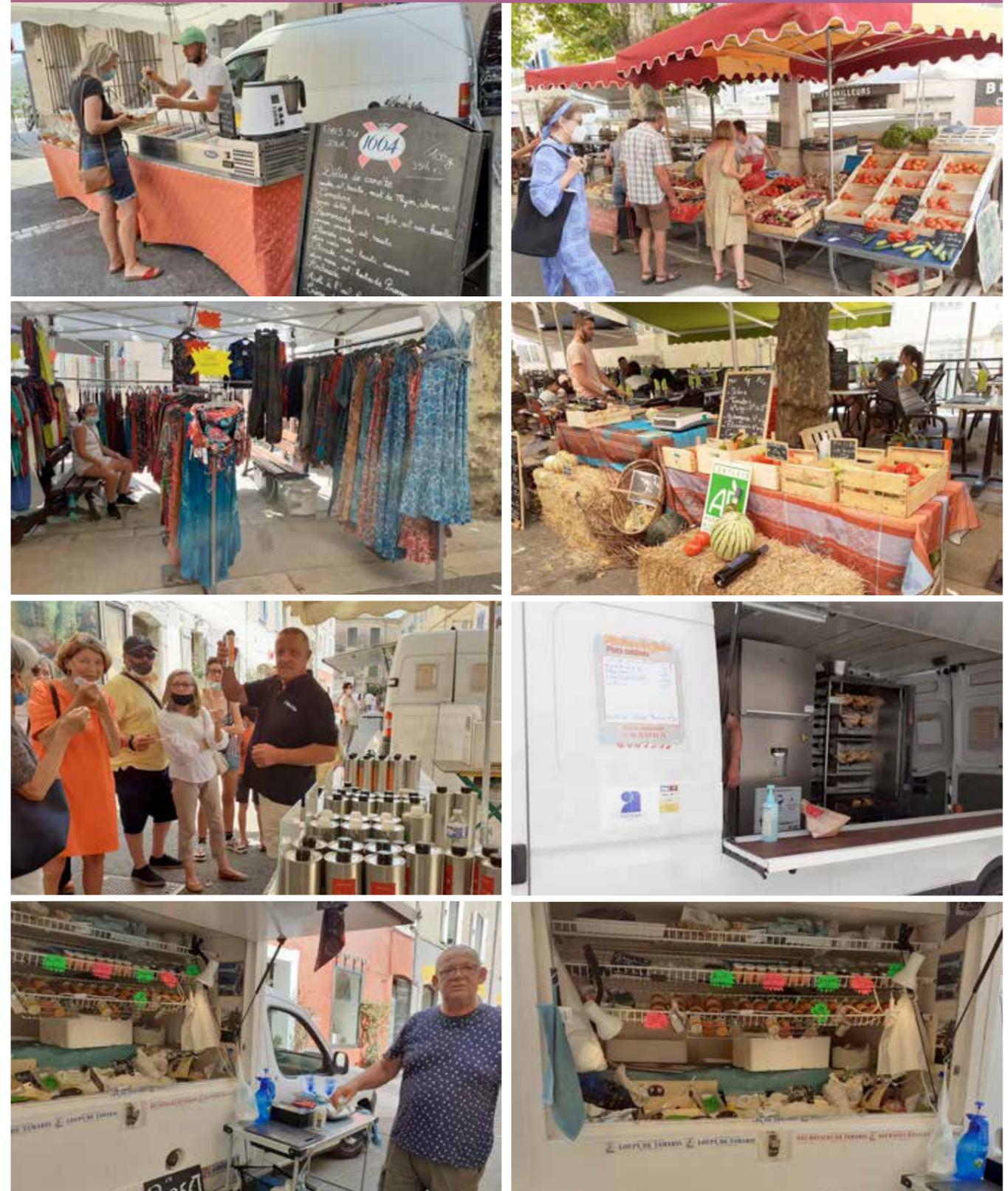
20 Novembre - Espace Culturel



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Nouveau rendez-vous tous les

Dimanche matin





Lâcher d'artistes LE 5 JUIN

Les cadiérens et les visiteurs ont pu, le temps d'une journée, rencontrer 25 artistes, peintres, sculpteurs, céramistes, professionnels ou amateurs, installés tout au long d'un parcours dans le village ancien.

Nous pouvions, au fil de notre déambulation dans les ruelles et les places du centre ancien du village rencontrer en plein travail les croqueurs. En fin de journée, ceux-ci retrouvaient M. Warusfel place Jean Jaurès pour exposer leurs croquis dans une joyeuse ambiance.



Concert de musique classique LE 3 JUILLET

Le festival de musique annulé, quel plaisir de retrouver Charlotte et ses amis le temps d'une soirée.



Concerts extérieurs sur la place des Prud- hommes offerts par la Municipalité : un public conquis

LE 31 JUILLET
Quatuor Fenris



LE 12 SEPTEMBRE
Musica Ex Anima



Journées du Patrimoine 16 AU 21 SEPTEMBRE

Magnifique exposition
de l'Escolo de La Cadiero
"Les cueillettes à La Cadiero
au XIX^{ème} siècle"



Exposition des Amis de La Cadiero
Remarquables boutis cousus dans les
règles de l'art et exposition de cartes
postales anciennes





Fête de la Science

6 AU 9 OCTOBRE 2021

Rappelez-vous : L'année dernière, nous avons été contraints d'annuler la fête de la Science. Cependant les Scientifiques ne nous avaient pas abandonnés. Frédéric Carrière Sonia Longhi et André Nieoullon avaient écrit un long article passionnant sur le virus et l'état des recherches dans le dernier bulletin Municipal pour répondre à nos interrogations et à nos craintes. Cette année, la 19^{ème} fête de la Science a retrouvé son public. Les conférences proposées nous ont permis d'être mieux informés, de réfléchir, de questionner sur des sujets qui sont, hélas, toujours d'actualité.

La Municipalité remercie les chercheurs qui se déplacent bénévolement jusqu'à La Cadière et ceux qui participent à l'organisation de cette Fête devenue un rendez-vous culturel attendu.

CONFÉRENCES ET TABLE RONDE

MERCREDI 06 OCTOBRE

« **Effet de serre, changement climatique et assimilation du CO2 par les végétaux** » présentée par Brigitte GONTERO, Directrice de Recherche au CNRS, Laboratoire de Bioénergie et Ingénierie des Protéines, Aix Marseille Université et CNRS.

VENDREDI 08 OCTOBRE

« **Les ravages de la peste des oliviers, aujourd'hui en Italie, demain en Provence. Les virus pourraient-ils sauver les oliviers ?** » par Mireille ANSALDI, Directrice de Recherche au CNRS, Laboratoire de Chimie Bactérienne, Aix Marseille Université et CNRS.



SAMEDI 09 OCTOBRE

« **Vaccin contre le SRAS-CoV2 : principes, espoirs et limites de la vaccination** » par Etienne DECROLY, Directeur de Recherche au CNRS, Laboratoire Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques, Aix-Marseille Université et CNRS.

Et table ronde autour du thème :

« **Qu'apporte la recherche sur le SRAS-CoV2 ?** », animée par Cyrille MATHIEU, Chargé de recherche CNRS au Centre International de Recherche en Infectiologie, CNRS, Inserm, Université Lyon 1, Ecole Normale Supérieure de Lyon, avec la participation de :

Sonia LONGHI, Directrice de Recherche au CNRS
Etienne DECROLY, Directeur de Recherche au CNRS
André NIEOULLON, Professeur émérite, Aix-Marseille Université
Frédéric CARRIERE, Directeur de Recherche au CNRS

MINI LABORATOIRE

Le jeudi 7 et le vendredi 8 novembre, les élèves de CM1 et de CM2 ont pu découvrir 4 ateliers, durant lesquels ils ont pu être mis dans la situation de véritables chercheurs.

Ces ateliers ont été animés par des élus et des agents de la commune.

- Atelier sur le Tri- sélectif pris en charge par le SITTOMAT
- Atelier sur le temps de décompositions des déchets, sous forme de quiz électronique conçu par les agents de notre Service Technique
- Atelier sur le changement climatique
- Atelier de l'infiniment petit, atour de 4 microscopes



SYNTHÈSES DES CONFÉRENCES

Cette année la 19^{ème} fête de la science a pu se dérouler.

Mercredi, Brigitte Gontier, directrice de recherche au CNRS, du laboratoire de Bioénergie et Ingénierie des protéines, a présenté les relations entre CO2 et changement climatique.

A l'échelle géologique, les fluctuations entre CO2 et température peuvent être corrélées. L'augmentation du CO2 actuelle est liée aux activités humaines. Cependant, le CO2 n'est pas le seul gaz à effet de serre mais il est stable et peut demeurer une centaine d'années dans l'atmosphère.

Les végétaux absorbent le CO2 pour se nourrir et contribuent à sa diminution dans l'atmosphère.

En conclusion, il faut arriver à développer les processus qui permettent la captation du CO2 pour empêcher une élévation trop importante de la température globale de la Terre.

Le vendredi, Mireille Analdi, directrice de recherche au CNRS, du laboratoire de Chimie bactérienne nous a parlé des ravages de la « peste des oliviers » et du rôle de certains virus pour traiter cette infection.

Les oliviers, mais d'autres plantes aussi, sont infestés par une bactérie qui fabrique un biofilm qui empêche la remontée de la sève. Cela se traduit par un flétrissement de la plante et des brûlures des feuilles.

Cette bactérie a été détectée en France en 2015.

Des moyens sont mis en œuvre pour éradiquer cette bactérie et empêcher sa propagation.

Certains virus qui s'attaquent aux bactéries pourraient être utilisés pour lutter contre cette bactérie et protéger les cultures. On étudie actuellement l'efficacité de ces virus sur les plantes infectées.

Un site est dédié à ce problème : agriculture.gouv.fr/xylle-la-liens-utiles-et-documentation.

Le samedi, Etienne Decroly, directeur de recherche au CNRS, du laboratoire Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques, a rappelé tout d'abord quelques notions sur l'immunité innée et adaptative et sur le principe de la vaccination. Il a ensuite présenté les différents types de vaccins et en particulier les vaccins à ARN messager.

La vaccination contre la covid 19 s'est montrée efficace, mais son efficacité peut changer selon les variants.

Cependant, en ne faisant rien, on augmente les risques de mutation du virus qui pourrait alors présenter des formes plus dangereuses. Avec la vaccination, on garde une très bonne protection contre les décès et l'hospitalisation, mais la protection contre la transmission est limitée.

Il faut donc continuer à porter le masque dans les espaces clos et respecter les gestes barrières.

La vaccination mondiale doit être une priorité.

La table ronde a réuni les chercheurs et le public pour aborder le problème de la recherche fondamentale et la démarche scientifique. Elle a été animée par Cyrille Mathieu, Chargé de recherche au CNRS qui travaille au Centre International de Recherche en Infectiologie à Lyon.



Cinéma autrement

Le cinéma autrement, qui avait été contraint d'annuler sa programmation pendant de longs mois a enfin repris depuis cet automne. Les spectateurs, toujours aussi fidèles, ont retrouvé leur place dans les fauteuils de l'Espace Culturel pour découvrir les films proposés tour à tour par Mireille Vercellino et Gérard Estragon. Ils interviennent à chaque séance pour présenter le film, le replacer dans l'histoire du cinéma et mener la discussion après la projection. Nous les remercions chaleureusement. Mireille Vercellino a choisi cette année de nous présenter des comédies.

Gérard Estragon, quant à lui, nous propose trois adaptations d'un même livre « Le journal d'une femme de Chambre » d'Octave Mirbeau (1900)



A RETENIR
LES DATES DES PROCHAINES SÉANCES
14 janvier, 11 mars et 13 mai 2022 - Entrée gratuite

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

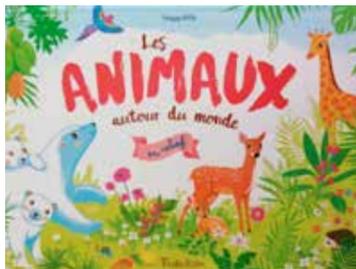
Chaque année, grâce à une subvention de la mairie, les bénévoles de la bibliothèque ont acheté de nouveaux livres et la médiathèque départementale vient de nous faire parvenir de nouveaux ouvrages en prêt. Venez les découvrir !

Horaires d'ouverture les mercredis de 16h30 à 18h et les jeudis de 9h30 à 11h30.



UN LIVRE AU VILLAGE

Dans le cadre de l'action en faveur de la lecture, l'association "Un Livre Au Village" a déposé une vingtaine d'albums auprès de la directrice de la Maternelle.



34ÈME FESTIVAL DE THÉÂTRE

Organisé par le Théâtre de La Cadière. Dédié à Christian de la Cie ARDCAD. Il a rassemblé plusieurs compagnies lors de deux week-ends consécutifs.



Antigone



Retour au Théâtre



Building



Tous nos vœux de bonheur

Suite à une volonté commune entre la Municipalité et le Théâtre de La Cadière, une pièce écrite et jouée par des jeunes adultes de l'association « Autisme PACA » a été présentée hors festival.



L'Elysée



Résidence autonomie Sainte Madeleine FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

L'Association de loisirs "l'Âge Tressen" est venue offrir, comme chaque année, des cadeaux aux résidents. Ces cadeaux ont été confectionnés par l'atelier créatif et distribués par Denise Keller, Dany Prat et Denise Seyfrid. Un après-midi placé sous le signe du "plaisir d'offrir" et de la "joie de recevoir".

Les "Rendez-vous musicaux " se poursuivent pour le plus grand bonheur des résidents, et pour la semaine de Noël, Philippe Keller, s'est produit avec son groupe. Un après-midi de bonheur.

NOËL DES KIWANIENS

Une tradition respectée, une fidélité depuis plus de 30 ans. Le Président Armand Cazes du Club Service "les Kiwanis baies de Bandol, Sanary, Ollioules", Paul Bunan et Salvino Di Maggio nous ont fait l'honneur d'être présents vendredi 17 décembre 2021 et d'offrir, comme chaque année, le traditionnel Noël du Club service, avec son lot de surprises ! ...une chanteuse avec une voix exceptionnelle, ...un magicien talentueux, ...des cadeaux, des gâteaux, du vin mousseux méthode champenoise offerts par les domaines Bunan. Une fidélité, sans faille et ininterrompue, envers nos anciens de la Résidence.



Concert de la lyre vigneronne le 24 septembre





VILLE AMIE DES ENFANTS

La Cadière-d'Azur fait partie du réseau « Ville Amie des Enfants » pour le mandat 2020-2026.

Un Courrier "obtention du titre Ville amie des enfants 2020-2026", en date du 27 10 2021, du Président de l'UNICEF a informé Monsieur le Maire René Jourdan et faisant suite à l'audition du comité de pilotage présentant les actions passées, en cours... et projets à la commission des collectivités territoriales.

Ce titre "Ville amie des enfants" récompense un engagement en faveur de la petite enfance, enfance et jeunesse.

Une belle fête a été organisée, samedi 20 novembre 2021 à 17h, par la Municipalité et le CCAS pour célébrer l'obtention de ce titre. Cela s'inscrivait dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'enfant.

La Municipalité et le CCAS remercient très chaleureusement les AT-SEM, les enseignant.e.s, les enfants de notre village pour leur belle implication dans la mise en lumière des 2 articles de la Convention des droits de l'enfant concernant l'éducation.

Un grand merci au Lion's Club de la Cadière-d'Azur, à l'amicale Laïque, à notre Maquilleuse Alya Kent, à Victoria, notre intervenante musicale et ses élèves et à toutes celles et ceux qui ont participé à cette belle fin d'après-midi.

LA MUNICIPALITE ET LE CCAS METTENT TOUT EN OEUVRE POUR FACILITER LA VACCINATION

Face à l'évolution de la crise sanitaire, le vaccinobus viendra pour la 3^{ème} campagne à la Cadière d'Azur afin d'aller au plus près des administrés et faciliter l'accès à la vaccination en complément des centres de vaccination fixes.

Ce dispositif s'appuie sur un partenariat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la Fédération nationale des transports de voyageurs Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et le Comité départemental des secouristes français Croix-Blanche des Bouches-du-Rhône.

Après concertation avec la Délégation départementale de l'Agence régionale de santé et la préfecture de notre département, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur va desservir notre commune **le mercredi 12/01/2022 à partir de 9h et restera la journée.**

Pour toute question concernant cette opération de vaccination, merci de vous rapprocher du CCAS, tel. 04 94 98 25 20.

VEILLE SUR LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

La Municipalité veille sur les personnes les plus fragiles et isolées. L'objectif est de porter une attention toute particulière sur ces personnes.

Comme chaque année, la Municipalité active son dispositif de veille hivernale coordonné par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui se charge de son bon fonctionnement avec l'aide de ses partenaires institutionnels mais aussi des associations Cadièrennes ainsi que les associations caritatives : la Véritable, la Croix rouge, le Secours populaire, le Secours catholique...

Tout au long de l'année ces associations ont mené des actions d'assistance et de secours auprès des familles Cadièrennes en difficultés.

DONS 2021 AU CCAS

Le Président du centre communal d'action sociale et les membres du conseil d'administration remercient très sincèrement les familles et associations qui à l'occasion de mariage, naissances et autres événements ont effectué des dons pour le centre communal d'action sociale de la commune

Par ce geste généreux vous avez exprimé votre solidarité envers les familles Cadièrennes qui rencontrent des difficultés.

Donateurs	Montant
M.BOSIO Jean-Claude (Mariage)	100.00€
MOULIN DE LA ROQUE (manifestation)	300.00€
DON ANONYME	40.00€
Association SOCIÉTÉ DE CHASSE L'AZUR	280.00€
TOTAL	720.00 €

VENTE AUX ENCHÈRES

Belle réussite de la vente aux enchères des Vins de Bandol en faveur de l'association Var Alzheimer par le Rotary Club Saint-Cyr Vallée de Saint-Côme.



Alexandre Alfocea, Chef du protocole - Max Montane Président 2020-2021 - Jean-Paul Cathereau, Organisateur - André Pichaud, gouverneur du Rotary Var/Alpes maritimes/ Monaco/Corse - Eric Antoine Président 2022-2023 - Arlette Marrone, Présidente France Alzheimer - Christine Barrera, Psychologue - Raphael Lorian, bénévole - Robert Deledda, 1^{er} adjoint au maire.

LE BUS DES AÎNÉS

Depuis 2019, la CASSB a mis à disposition de l'association « le Bus des Aînés » un mini-bus adapté aux personnes à mobilité réduite et dont bénéficie les résidents des EHPADS, EHPAS... adhérents. De très belles sorties sont organisées par ces Établissements et l'objectif est de contribuer au bien-être matériel et moral des personnes âgées accueillies dans ces établissements publics et privés en facilitant leur déplacement, tout en mutualisant les moyens

RENCONTRE AVEC LA MARINE NATIONALE

La Municipalité et le CCAS ont convié des représentants de la Marine Nationale pour informer les jeunes des carrières offertes par la Direction de la Logistique de la Marine Nationale. Une très belle matinée riche en échanges, qui a permis de mettre en lumière les nombreuses filières existantes au sein de la Marine Nationale.





ActionLogement

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) et concentre ses efforts sur l'accompagnement des publics prioritaires que sont les salariés aux revenus modestes, en difficulté ou en mobilité, et les jeunes en accès à l'emploi ou en formation.

À VOS CÔTÉS DANS VOTRE PARCOURS LOGEMENT

Si vous êtes Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés, quelle que soit votre situation professionnelle (CDI, CDD, alternance, nouvellement embauché, en mobilité professionnelle...), Action Logement vous accompagne dans votre parcours logement.

Avec une offre d'aides et de services diversifiée, Action Logement vous apporte des solutions concrètes, à chaque étape de votre vie personnelle et professionnelle.

Louez plus facilement

- Trouvez votre logement grâce à un large choix de locations dans le parc social, intermédiaire et privé.
- Financez votre dépôt de garantie avec un prêt sans frais, ni intérêts et allégez ainsi vos dépenses d'emménagement.
- Bénéficiez d'une solide garantie 100% gratuite pour rassurer votre futur propriétaire et faciliter votre entrée dans les lieux.
- Allégez votre loyer, si vous êtes alternant, avec une subvention qui vous est versée jusqu'à 100 € par mois.

Achetez en toute sérénité

- Bénéficiez gratuitement de l'expertise d'un conseiller pour sécuriser votre projet d'acquisition et accéder aux meilleures conditions de financement.
- Donnez un coup de pouce au projet d'achat de votre résidence principale avec un prêt à des conditions avantageuses⁽¹⁾ : construction ou acquisition d'un logement neuf et toute acquisition en accession sociale telle que l'achat d'un logement HLM.

Améliorez le confort de votre logement

Propriétaires, profitez d'un prêt à taux réduit pour financer divers travaux :

- Performance énergétique
- Agrandissement
- Amélioration et entretien
- Adaptation du logement des personnes handicapées

Déménagez en toute tranquillité

- Vous êtes muté ou embauché et vous devez déménager (distance > 70 km ou temps de transport > 1h15) :
 - Bénéficiez d'un financement gratuit de votre accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé de votre choix⁽²⁾ : sélection de biens correspondant à vos souhaits, organisation de visites, découverte de l'environnement...
 - Financez votre installation avec un prêt à taux réduit pour faire face aux nombreuses dépenses liées à un emménagement : double charge de logement, frais d'agence, dépôt de garantie...
- Profitez également d'une subvention de 1 000 € pour vous installer près de votre lieu de travail ou de formation.
- Faites une demande de logement temporaire, la solution proposée sera ainsi adaptée à la durée de votre séjour⁽³⁾ : résidences hôtelières, résidences pour jeunes actifs, foyers ou résidences sociales, appartements meublés...

Faites-vous accompagner en cas de difficultés de logement

Un événement difficile et imprévu vous empêche de faire face correctement à vos charges de logement ou d'avoir accès à un logement ?

Bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure, gratuit et confidentiel. Un conseiller social établit un véritable diagnostic de votre situation et détermine avec vous les actions à entreprendre :

- l'accès à des aides financières que vous soyez propriétaire ou locataire
- la recherche de solution de logement ou d'hébergement
- l'orientation vers des partenaires spécialisés.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous

(1) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

(2) Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

(3) Les services d'offre de logements temporaires sont délivrés par Action Logement Services, des sociétés filiales d'Action Logement ou des partenaires.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

actionlogement.fr
Tel. 0970 800 800

Agence La Garde
60 rue Jean-Baptiste Clément
83130 LA GARDE



France Services PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France services vous accueille au Beausset sur rendez-vous pour toutes vos démarches administratives et vous propose l'aide de ses agents et des moyens numériques pour effectuer vos démarches en ligne.

**80 CHEMIN DU ROUVE
83330 LE BEAUSSET
TEL. 04.94.02.39.23**

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales. Des agents formés vous accueillent et vous proposent un accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit dans vos démarches administratives et numériques.

Les services proposés sur RDV

- **Emploi** : Utilisation du site pôle-emploi
- **Retraite** : Carsat, Msa et autres caisses de retraite
- **Famille** : Demande de prestation Caf
- **Santé** : compte Améli, compte Msa
- **Finances** : compte impot.gouv, aide déclaration de revenus
- **Véhicules** : utilisation du site Ants, demande carte grise, permis de conduire
- **État civil** : pré-demande carte d'identité, passeport sur le site Ants, demande acte d'état civil en ligne
- **La poste.net**
- **Pré-plainte en ligne**

Les permanences proposées sur RDV

- **Défenseur des droits** : service dédié à toutes les personnes ayant des difficultés à faire valoir leurs droits
- **Impôts**
- **Conciliateur**
- **Avocat**

Vous pourrez également accéder aux outils numériques (imprimante, scanner, connexion internet) et effectuer vos démarches numériques avec l'aide d'un agent si vous le souhaitez.



Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?
Venez ! Nous allons vous accompagner.
france-services.gouv.fr



BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Un rédacteur social assure une permanence en mairie annexe afin de vous aider dans toutes vos démarches administratives auprès des différentes administrations (Plein-emploi, caisses de retraites, caf, sécurité sociale, MSA, ANTS)

Permanence du rédacteur social

1^{er} lundi de chaque mois - Mairie annexe
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tel : 04.94.98.25.20
ccas@lacadieredazur.fr



